



Assemblée générale

Soixante-septième session

39^e séance plénière

Judi 15 novembre 2012, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Schaper (Pays-Bas),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 30 et 117 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport du Conseil de sécurité (A/67/2)

**Question de la représentation équitable
au Conseil de sécurité et de l'augmentation
du nombre de ses membres et questions connexes**

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) :
Je tiens à remercier l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri, Président du Conseil de sécurité, d'avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/67/2) au cours de la séance précédente. Je voudrais aussi remercier la délégation colombienne d'avoir coordonné la préparation de l'introduction du rapport, un processus qui a notamment vu l'organisation d'une réunion de consultation avec l'ensemble des Membres.

Le Pakistan appuie les efforts pour améliorer le contenu analytique et la qualité du rapport annuel du Conseil de sécurité. Les statistiques et autres informations figurant dans le rapport en font un recueil utile et facile à consulter et fournissent un aperçu d'ensemble des travaux du Conseil pendant la période considérée. Nous

apprécions les efforts considérables déployés par le Secrétariat à cet égard.

L'intérêt manifesté pour le débat d'aujourd'hui et la participation active qu'il suscite confirment la valeur de ce rapport. Bien entendu, il peut être enrichi et son contenu analytique affiné. Les États Membres suivent de près les travaux du Conseil. Le débat d'aujourd'hui nous donne donc la possibilité de passer en revue et de commenter les résultats obtenus par le Conseil dans l'exercice de sa responsabilité principale d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le rapport montre la diversité des questions examinées par le Conseil de sécurité, qui vont de la situation dans un pays donné aux crises régionales, et du terrorisme à la non-prolifération. Il examine également des questions thématiques telles que l'état de droit, la protection des civils, les femmes et la paix et la sécurité, le sort des enfants en temps de conflit armé, autant de questions qui concernent de nombreuses situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Le maintien et la consolidation de la paix s'avèrent des moyens efficaces à la disposition du Conseil pour faire face à différentes situations, qu'elles concernent ou non un conflit. La Sierra Leone et le Burundi sont des exemples de réussite. Des progrès sont aussi à relever au Libéria et en Côte d'Ivoire. En tant qu'un des principaux participants aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan s'enorgueillit de sa

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-59232 (F)



Merci de recycler 

contribution aux efforts internationaux, dans ces pays et ailleurs en Afrique.

Mais dernièrement, nous avons aussi essuyé des revers. Le Conseil continue de tenter de régler les difficultés en Guinée-Bissau, les problèmes récurrents en République démocratique du Congo et la crise qui vient d'éclater au Mali. Les répercussions de la situation au Mali sur l'ensemble de la région du Sahel sont un sujet auquel le Conseil prête une grande attention. Tous ces processus ont renforcé l'adoption d'approches complètes et globales reposant sur la coopération régionale et l'appui international.

Les échanges soutenus entre le Conseil et les organisations régionales ont contribué aux avancées réalisées en Somalie. Ils ont permis de garantir le consensus et la cohésion au niveau régional face à une situation qui était pourtant jugée inextricable. Par ailleurs, l'Union africaine travaille main dans la main avec le Conseil de sécurité pour régler les questions en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud.

La poursuite de l'engagement du Conseil en Haïti demeure indispensable. L'évolution rapide du Timor-Leste vers la stabilité a permis au pays de ne plus être inscrit à l'ordre du jour du Conseil. L'ONU et tous ses Membres peuvent être fiers de cette réalisation. Nous avons fait du bon travail. En Afghanistan, l'ONU joue un rôle important et est appelée à voir ce rôle gagner encore en importance dans les années à venir, en particulier après 2014.

Le Conseil a également débattu de la situation au Moyen-Orient, une région où la recherche de la paix et de la stabilité se poursuit. La situation en Syrie est venue compliquer les choses et rajouter aux incertitudes qui pèsent sur la situation régionale. Pour sa part, le Pakistan continuera d'appuyer les efforts en faveur d'un règlement pacifique du conflit syrien qui tienne compte des aspirations légitimes des Syriens. Il incombe à la communauté internationale dans son ensemble de prévenir une nouvelle détérioration de la situation en Syrie et tout effet de contagion dans les pays voisins.

Nous regrettons l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la solution convenue des deux États pour régler la question palestinienne qui perdure, bien qu'elle soit régulièrement débattue au Conseil. Comble de l'ironie, même les résolutions du Conseil ne sont pas respectées, surtout celles relatives à la construction des colonies de peuplement dans le territoire occupé et au blocus de Gaza. Nous n'avons cessé d'appeler les

membres du Conseil à faire preuve d'une plus grande volonté politique pour garantir la mise en œuvre des résolutions du Conseil. Le Pakistan est favorable à un État de Palestine souverain, indépendant, viable et d'un seul tenant, vivant aux côtés de ses voisins dans la paix et la sécurité.

Les approches et positions de nature à créer des divisions sapent l'autorité du Conseil et nuisent au processus de prise de décisions. Le Pakistan considère que l'unité du Conseil lui permettra d'avoir une action collective efficace. Nous appuyons les efforts pour encourager le consensus et la cohésion au sein du Conseil, afin que nous puissions œuvrer à la réalisation de l'objectif primordial : la paix et la sécurité internationales.

Le point de vue de tous les États Membres sur les travaux du Conseil de sécurité revêt une importance capitale pour le Conseil en ce qu'il lui permet d'évaluer ses résultats et d'apporter les améliorations nécessaires. Outre ce débat annuel, les États Membres devraient avoir davantage l'occasion de donner leur avis tout au long de l'année.

En tant que membre non permanent du Conseil, y siégeant actuellement pour la septième fois, nous pouvons dire sans ambages que des améliorations sont possibles dans les méthodes de travail du Conseil, en particulier en termes de transparence et d'ouverture. Les membres non permanents, qui sont élus par l'Assemblée générale et doivent de ce fait rendre des comptes à tous les États Membres, ont la responsabilité supplémentaire de contribuer à l'amélioration des méthodes de travail et procédures du Conseil. Le Pakistan prend donc une part active à l'examen de cette question au Conseil ainsi qu'au sein de son groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

J'en viens maintenant à la réforme du Conseil de sécurité, le deuxième point à l'examen aujourd'hui. Le Pakistan est favorable à une réforme globale du Conseil de sécurité qui rendrait sa composition démocratique, garantirait l'efficacité de ses décisions et l'obligerait à rendre des comptes à l'ensemble des États Membres. Nous pensons que la réforme du Conseil doit dépasser la politique de rapport de force menée actuellement dans le monde. Nous estimons que la réforme du Conseil doit correspondre aux réalités de notre époque mais aussi prendre en considération les changements susceptibles de s'opérer à l'avenir. Notre démarche doit être dynamique, et non statique ou anachronique.

Le Pakistan estime qu'un élargissement modeste du Conseil de sécurité, en augmentant le nombre de membres élus, permettrait de rendre cet organe plus représentatif et plus transparent, et mieux apte à relever les défis actuels autant que futurs. De nouveaux sièges attribués sur la base d'élections périodiques permettraient également au Conseil de gagner en équité, en diversité et en pluralité dans sa représentation, et d'être plus ouvert et plus responsable, ce qui répondrait aux aspirations des États Membres. Un tel modèle de réforme accentuerait le sentiment que le Conseil de sécurité appartient à tous les États Membres et renforcerait sa crédibilité.

La réforme du Conseil de sécurité demeure une question épineuse. Aucun modèle de réforme ne recueille l'appui nécessaire des États Membres. Pour faire des progrès, il est donc indispensable de trouver un terrain d'entente en faisant preuve de souplesse et d'un esprit de compromis.

Au départ, le Pakistan ne prônait qu'une augmentation du nombre de sièges non permanents. Mais aujourd'hui, le Pakistan, à l'image des autres membres du Groupe du consensus, appuie la proposition d'instaurer des mandats de longue durée, telle qu'exposée dans la proposition formulée par l'Italie et la Colombie. Le fait est qu'il s'agit de la seule proposition de compromis présentée.

Notre proposition ne sert pas les intérêts de ses auteurs mais constitue plutôt un compromis collectif visant à réformer un organe de l'ONU dont tous les États se sentent membres et responsables. Elle est à même de tenir compte des réalités présentes et futures et de s'y adapter. Dans un contexte géopolitique mondial qui évolue rapidement, notre proposition transcende les ambitions nationales de chacun. Elle reflète la configuration politique du monde réel, dans lequel une poignée de grands États, quelques États de taille moyenne et une majorité de petits États et d'organisations régionales seront en mesure de jouer leur rôle de manière efficace pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

La proposition formulée par l'Italie et la Colombie constitue un point de départ réaliste pour faire avancer le processus de réforme. Contrairement aux autres propositions qui ont été faites, il ne s'agit pas d'une proposition à prendre ou à laisser. Elle constitue un cadre pour un véritable dialogue en vue d'un objectif réalisable. Elle sert également un double objectif, à savoir permettre un élargissement modeste du Conseil tout en garantissant une plus grande représentation des

groupes régionaux et transrégionaux tels que l'Union africaine et l'Organisation de la coopération islamique.

Dans le but d'établir des passerelles, nous continuerons à dialoguer avec divers groupes, y compris le Forum des petits États et le Groupe des États d'Afrique. Le Pakistan, qui est membre du Groupe du consensus, souhaite mener un dialogue approfondi avec différents groupes en vue de partager et de comprendre les vues des uns et des autres et poursuivre notre objectif commun. Nous respectons et appuyons la Position commune africaine. La demande par l'Afrique d'une présence permanente au Conseil de sécurité est formulée au nom de tout le continent et diffère en cela des demandes des pays qui cherchent à obtenir un siège permanent pour leur propre compte. Nous pensons que le modèle de réforme proposé par le Groupe du consensus permet de prendre en compte la position africaine et de la traiter comme un cas particulier sur la base du principe consistant à accorder des sièges aux différents continents. Nous sommes convaincus que toute solution excluant l'Afrique ou la participation de l'Afrique serait incomplète et donc inacceptable.

Il est possible de réaliser des progrès réels en vue de la réforme du Conseil de sécurité sous la présidence actuelle de l'Assemblée. Nous nous félicitons de la lettre du Président du 9 novembre et nous apprécions à sa juste valeur les vastes consultations qu'il a menées. Nous partageons son opinion à l'effet que la prévisibilité et la transparence demeurent des éléments essentiels dans le processus en cours. Nous nous félicitons de la reconduction de l'Ambassadeur Zahir Tanin à la tête des négociations intergouvernementales. Nous devons aborder des questions sensibles, dans un contexte de divergence de vues. Nous espérons sincèrement que le Président prendra en compte tous les points de vue et toutes les préoccupations, et nous le prions d'agir ainsi. La transparence est une condition préalable à des travaux efficaces et sans exclusive.

Le calendrier des négociations intergouvernementales doit être fixé au moyen de consultations, sous la supervision générale du Président de l'Assemblée générale. Nous tenons à souligner que le processus de négociations doit être dirigé par les États Membres. Nos travaux ne peuvent pas se baser sur des propositions et des recommandations qui n'ont pas été adoptées avec l'autorisation ou l'accord des Membres. Nous avons tiré un enseignement important du processus de négociations intergouvernementales qui a été mené au cours de ces deux dernières années, à savoir que les

tactiques de division, les approches fragmentaires, les bras de fer sur des questions de choix, et les démarches invoquant la majorité ou la minorité ne font que prolonger l'impasse et empoisonner l'atmosphère des négociations. Nous devons éviter de commettre ces erreurs au cours de la présente session. Le processus de réforme ne peut être tenu en otage par les ambitions d'États qui convoitent des sièges permanents par le biais de propositions égoïstes qui ne bénéficient d'aucun appui. Le moment est venu de poursuivre nos travaux dans un esprit de souplesse, sur la base des principes convenus au titre de la décision 62/557.

Pour terminer, je voudrais saluer le rôle joué par le Président de l'Assemblée pour faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité. Il a adopté une approche ciblée, pratique, juste, impartiale et inclusive. Nous l'admirons et appuyons ses efforts à cet égard. Nous tenons à l'assurer de notre pleine coopération.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba prend acte du rapport du Conseil de sécurité (A/67/2) et note avec préoccupation qu'il demeure avant tout un document descriptif dépourvu de l'esprit d'analyse et de synthèse dont ont besoin les États Membres pour évaluer en profondeur l'activité de cet organe. À cet égard, ma délégation insiste sur la nécessité pour le Conseil de sécurité de présenter à l'Assemblée générale les rapports spéciaux prévus au paragraphe 1 de l'Article 15 et au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

Les Membres de l'ONU ont confié à cet organe à composition limitée la responsabilité primordiale d'agir en leur nom aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, en s'acquittant de ces fonctions, le Conseil est tenu d'agir conformément aux buts et principes de l'ONU, en respectant les dispositions du paragraphe 2 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Cuba tient à souligner que le Conseil est tenu de rendre dûment compte à l'Assemblée générale et de respecter les dispositions de la Charte.

S'agissant du point 117 de l'ordre du jour, Cuba réaffirme la nécessité de procéder d'urgence à une réforme en profondeur du Conseil de sécurité. Il ne saurait y avoir de véritable réforme des Nations Unies tant que le Conseil de sécurité ne deviendra pas une structure démocratique et véritablement transparente, qui agit conformément à l'état de droit au niveau international et s'attaque adéquatement aux défis mondiaux.

La réforme du Conseil de sécurité ne peut continuer à être un objectif de l'ONU continuellement reporté à plus tard. La transformation de l'ONU est un impératif pour la communauté internationale, et continuer à faire fi de cette revendication n'est pas seulement préjudiciable, mais constitue également un affront fait aux États Membres. Ma délégation est favorable à un élargissement immédiat du Conseil de sécurité, tant dans la catégorie des membres permanents que des membres non permanents. Les autres prétendues options, telles que la seule augmentation du nombre de sièges non permanents, ne feraient que prolonger les problèmes qui se posent et élargir l'énorme fossé qui sépare déjà les membres permanents des membres non permanents. Il est extrêmement injuste qu'à l'heure actuelle, alors que la majorité des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité se rapportent à l'Afrique, ce continent ne dispose d'aucun siège permanent au Conseil. Il en est de même pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Rien ne justifie cette absence de participation permanente des pays en développement aux travaux d'un organe aussi important de l'Organisation.

Cuba est opposée à tout type de discrimination entre États souverains. Notre pays respecte à la lettre les principes consacrés par la Charte et le droit international et estime par conséquent que les nouveaux membres permanents doivent avoir les mêmes droits et obligations que les membres actuels. L'admission de nouveaux membres permanents sans droit de veto reviendrait à créer une nouvelle catégorie de membres au Conseil de sécurité, ce à quoi Cuba s'oppose. Rien ne saurait justifier que les pays en développement qui seraient admis au Conseil de sécurité en qualité de nouveaux membres permanents aient un statut inférieur à celui des membres permanents actuels.

La position de Cuba a toujours été et demeure très claire au sujet du veto. Il faut l'éliminer aussi rapidement que possible. C'est un privilège anachronique et antidémocratique. Il est choquant que la volonté de la communauté internationale, manifestée par les résolutions de l'Assemblée générale, n'ait aucun effet sur le règlement des problèmes mondiaux et que par contre, au sein du Conseil de sécurité, tout soit réduit à la volonté d'un pays ou d'un petit nombre de pays qui, en raison de leur droit de veto, fassent fi de la voix des Membres de l'Organisation.

Pour ce qui est de la taille du Conseil de sécurité, Cuba est d'avis qu'un Conseil élargi ne doit pas comporter moins de 26 membres. Avec ce chiffre, la

proportion entre le nombre de membres du Conseil et le nombre de Membres de l'ONU serait ce qu'elle était au moment de la création de l'Organisation.

La réforme du Conseil de sécurité doit également porter sur une réforme approfondie. Nous ne pourrions pas réformer ses structures si nous ne changeons pas ses méthodes, ses procédures et ses pratiques. Les méthodes de travail du Conseil de sécurité doivent évoluer. Bien que de modestes changements aient été apportés ces dernières années, la plupart d'entre eux ont été plus formels que substantiels.

Le fait est qu'en réalité, le Conseil de sécurité n'est ni transparent, ni démocratique ni efficace; et son travail ne représente guère les intérêts de la communauté internationale. Nous préconisons et réclamons un Conseil de sécurité où les consultations à huis-clos seraient l'exception. Nous aspirons à un Conseil qui traite des thèmes qui relèvent de sa compétence et dont l'ordre du jour porte véritablement sur les défis internationaux et qui n'empiète pas sur les fonctions d'autres organes. Nous voulons un Conseil qui, avant d'adopter des décisions, tienne véritablement compte des opinions des Membres de l'Organisation et garantisse un véritable accès aux États non-membres de cet organe.

L'heure est venue d'agir sans délai. Nous ne pouvons plus faire durer ce débat. La réforme du Conseil de sécurité exige d'urgence de véritables négociations où le Président de l'Assemblée générale jouerait un rôle crucial. Il est impératif de transformer la réalité actuelle et d'éliminer le manque de transparence, de démocratie et d'efficacité qui caractérise le travail du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre éternellement que s'accomplisse la volonté de la communauté internationale et que se concrétisent les mandats de l'Assemblée.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saisir la présente occasion pour dire que je suis convaincu que sous la direction avisée du Président, les propositions réalistes et novatrices visant à réformer le Conseil de sécurité seront mises en œuvre par le biais des négociations intergouvernementales actuellement en cours.

Le point de l'ordre du jour actuellement à l'examen est une bonne occasion pour l'Assemblée générale d'évaluer le travail du Conseil de sécurité tel que prescrit par la Charte des Nations Unies et d'améliorer ses méthodes de travail. Le travail réalisé

par le Conseil de sécurité pendant la période à l'examen peut être caractérisé par un manque d'impartialité et de crédibilité et par un abus de pouvoir. Le Conseil continue notamment d'être utilisé à mauvais escient par quelques pays pour faire fi des principes inhérents aux relations internationales, y compris les principes relatifs à l'égalité souveraine, au respect de la souveraineté et à la non-ingérence dans les affaires internes des États, et légitimer leurs actions unilatérales afin de faire avancer leurs propres intérêts.

Je citerai à titre d'exemple typique le cas des États-Unis et de ses disciples aveugles qui ont fait pression sur le Conseil de sécurité pour qu'il adopte, le 16 avril 2012, une déclaration présidentielle (S/PRST/2012/13) et ont condamné la République populaire démocratique de Corée pour son lancement d'un satellite à des fins pacifiques. Comme nous le savons tous, la transparence et le caractère pacifique de notre satellite ont été ouvertement rapportés dans divers organes de presse, au-delà même de ce qu'exige la pratique internationale en vigueur dans ce domaine. L'argument des États-Unis selon lequel le satellite lancé par la République populaire démocratique de Corée était un missile balistique de longue portée a été réfuté par les médias internationaux une fois les faits confirmés. Les États-Unis ont néanmoins, sans craindre de se ridiculiser, continué d'exiger que la République populaire démocratique de Corée ne lance pas de satellite, même pacifique.

En lançant notre satellite, nous avons exercé un droit légitime accordé aux États parties au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qui a précédence sur les résolutions du Conseil de sécurité. Le Conseil ne s'est jamais intéressé à un seul des innombrables satellites lancés dans le monde, y compris les satellites militaires, à l'exception de notre satellite lancé à des fins pacifiques. C'est bien là la preuve de la politique extrêmement hostile des États-Unis à l'encontre de mon pays, la République populaire démocratique de Corée, qui illustre clairement sa sélectivité, sa politique de deux poids, deux mesures et sa violation du droit international. Telle est la dure réalité contemporaine, qui sert les intérêts des États-Unis et d'autres puissances et décrédibilise le travail du Conseil de sécurité auprès des États Membres, car le Conseil est loin de s'acquitter de son mandat qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales.

La République populaire démocratique de Corée continuera d'exercer son droit souverain d'utiliser l'espace extra-atmosphérique, comme l'indique le droit international universel, qui a précédence sur les résolutions du Conseil de sécurité. La République populaire démocratique de Corée continuera d'élargir et d'intensifier ses institutions spatiales, y compris les satellites géostationnaires nécessaires à son développement économique, en conformité avec son programme spatial national.

J'en arrive maintenant au point de l'ordre du jour sur la réforme du Conseil de sécurité. La réforme actuellement en cours des méthodes de travail non démocratiques du Conseil doit être examinée à titre prioritaire et sans délai. Pour assumer pleinement son rôle d'organe faisant autorité pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit agir dans la plus grande impartialité, comme le stipule la Charte des Nations Unies. À cette fin, nous devons créer d'urgence un mécanisme en vertu duquel les résolutions du Conseil de sécurité sur les sanctions et le recours à la force armée, qui ont un impact considérable sur la paix et la sécurité internationales, n'entreraient en vigueur qu'après avoir été approuvées par l'Assemblée générale, comme le réclame la société internationale.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit renforcer sa crédibilité parmi les États Membres en respectant et reflétant les vues des pays concernés lorsqu'il examine les grandes questions. Il importe également de mettre fin à l'habitude prise par le Conseil d'examiner des questions qui relèvent du mandat de l'Assemblée générale, notamment les questions économiques, sociales et développementales. Cela fait obstacle au bon fonctionnement de l'Assemblée générale et compromet même son autorité.

Les négociations intergouvernementales qui ont lieu pour la troisième fois cette année seront une bonne occasion pour favoriser la compréhension mutuelle entre les groupes et rapprocher leurs points de vue grâce à des discussions approfondies sur les propositions de réforme du Conseil de sécurité, notamment celle du groupe de pays qui ont parrainé le projet de résolution A/61/L.69/Rev.1. Ma délégation estime que, pour que les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité progressent réellement, il faut accorder une attention prioritaire aux questions suivantes.

Premièrement, la réforme du Conseil de sécurité devrait veiller à ce que les pays en développement

soient dûment représentés. La composition de base du Conseil de sécurité a été décidée il y a 67 ans. Le Conseil de sécurité était composé à l'origine de 11 États membres, avec six membres élus, sur un nombre total de 51 Membres de l'ONU en 1945. En 1965, le nombre de membres du Conseil de sécurité est passé à 15, avec 10 membres élus. Aujourd'hui, avec la nouvelle réalité du XXI^e siècle, il faut augmenter une nouvelle fois le nombre de membres du Conseil de sécurité afin de refléter l'augmentation du nombre de Membres de l'ONU qui est désormais de 193 États.

Les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine étaient des colonies lorsque l'ONU a été créée. Mais, aujourd'hui, ces pays sont tous indépendants et représentent la majorité écrasante des Membres de l'ONU. L'élargissement du Conseil de sécurité passe donc fondamentalement par une meilleure représentation des pays en développement. Compte tenu de l'évolution des relations internationales actuelles, les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine doivent être représentés dans des positions intéressantes à l'ONU, car ils représentent la force politique la plus importante.

Deuxièmement, la façon la plus raisonnable de réformer le Conseil de sécurité est de procéder à un règlement méthodique des questions, en commençant par une question sur laquelle on peut parvenir à un accord. Ma délégation estime que la façon la plus raisonnable et pratique d'élargir le Conseil de sécurité à l'heure actuelle est de commencer par l'augmentation du nombre de membres non permanents, tout en remettant à plus tard, pour le moment, la question de l'augmentation du nombre de membres permanents, compte tenu des profondes divergences de vue qui subsistent entre les pays.

Pour ce qui est de l'augmentation du nombre de membres permanents, il est convenu que les pays capables d'apporter de véritables contributions au maintien de la paix et de la sécurité internationales devraient être acceptés en tant que membres permanents. À cet égard, le Japon ne saurait prétendre à devenir un membre permanent du Conseil de sécurité. Par le passé, le Japon a infligé toutes sortes de souffrances et de malheurs sans précédent aux Asiatiques, notamment au peuple coréen, et renâcle toujours à présenter des excuses sincères et à indemniser intégralement les victimes de ses crimes contre l'humanité. Par ailleurs, le Japon a révisé ses manuels d'histoire pour l'enseignement secondaire afin de justifier les crimes contre l'humanité qu'il a commis

par le passé et a révélé publiquement ses ambitions militaristes en continuant de prier dans le sanctuaire de Yasukuni et d'agir de manière à devenir une puissance militaire.

Il est tout à fait clair que le Japon, dont les actions vont à l'encontre de la tendance actuelle à la paix et au développement, n'a pas, politiquement ni moralement, qualité pour devenir membre permanent du Conseil de sécurité et n'est pas du tout qualifié pour. Avant de chercher à devenir membre permanent du Conseil de sécurité, le Japon devrait gagner la confiance de la communauté internationale, notamment en reconnaissant l'invasion de la Corée et d'autres pays asiatiques, ainsi que les crimes extraordinaires contre l'humanité qu'il a commis par le passé, en présentant des excuses et en indemnisant les victimes.

La réforme du Conseil de sécurité devrait avoir pour but de permettre au Conseil de s'acquitter scrupuleusement de son mandat principal de maintien de la paix et de la sécurité mondiales, sur la base des buts et principes énoncés dans la Charte. Si l'unilatéralisme, l'autoritarisme et le pouvoir extraordinaire d'un certain pays continuent de l'emporter dans les travaux du Conseil de sécurité, il n'arrivera pas à s'acquitter de son mandat d'organe chargé du maintien de la paix, et il en sera, en fin de compte, réduit à devenir un outil servant les intérêts des prétendues superpuissances.

Pour terminer, ma délégation appelle de ses vœux la réforme du Conseil de sécurité, afin de répondre aux demandes et aspirations toujours croissantes des États Membres qui souhaitent démocratiser l'ONU.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de mon pays sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Je tiens à ce qu'il soit pris acte du fait que la délégation indienne apprécie l'intérêt porté par le Président à cette question importante. Nous nous félicitons de la reconduction du très expérimenté et avisé Ambassadeur de l'Afghanistan, M. Zahir Tahin, dans ses fonctions de président des négociations intergouvernementales. Sa lettre de juillet 2012 qui rend compte des principaux éléments du huitième cycle des négociations intergouvernementales tenues à la précédente session de l'Assemblée générale, ainsi que les recommandations qui y figurent méritent d'être examinées en profondeur à la présente session de l'Assemblée générale. Nous demandons donc à

l'Ambassadeur Tanin, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée, d'organiser une réunion dans le cadre des négociations intergouvernementales le plus rapidement possible. Nous tenons également à nous associer à la déclaration faite par l'Ambassadeur de la Jamaïque, M. Raymond Wolfe, au nom du groupe des coauteurs du projet de résolution A/61/L.69/Rev.1. (voir A/67/PV.38).

L'Inde a joué un rôle important dans le lancement des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et a participé activement aux délibérations dès leur ouverture en 2009. L'état actuel des négociations a été fort bien résumé par les Ministres des affaires étrangères des pays du Groupe des quatre dans leur communiqué de presse conjoint du 25 septembre. Ils ont affirmé qu'« une écrasante majorité des États Membres sont favorables à l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres, les membres permanents et non permanents. »

Les Ministres ont également estimé que ce fort appui pour l'élargissement dans les deux catégories de membres devrait être reflété dans le processus de négociations entre les États Membres et ont demandé la rédaction d'un document de travail concis qui servira de base à de futures négociations, conformément aux recommandations du Président des négociations. Je tiens à saisir cette occasion pour réitérer les appels lancés par les Ministres des affaires étrangères du Groupe des quatre et indiquer la détermination de la délégation indienne à s'employer à réaliser ces objectifs dans le cadre des négociations intergouvernementales à la présente session.

L'Inde est également membre d'un groupe de pays en développement appelé le groupe L.69. Ce groupe s'est amplement fait entendre et a exprimé clairement le fervent désir de ses membres pour une réforme rapide du Conseil de sécurité afin de refléter la réalité du monde contemporain et de reconnaître les nombreux changements qui ont eu lieu depuis la création du Conseil en 1945.

Il n'est donc pas surprenant que le nombre de points de convergence entre le groupe L.69 et les États africains augmente de jour en jour. Les membres ont entendu l'Ambassadeur Raymond Wolfe exprimer clairement la position du groupe L.69 sur la question du veto. Je réaffirme que nous appuyons également les aspirations africaines à l'octroi d'un siège permanent avec droit de veto.

Il y a également un niveau élevé de convergence entre les États Membres en ce qui concerne d'autres aspects. Nous n'avons pas encore entendu de voix qui s'oppose à une plus forte représentation de l'Afrique, de l'Asie, de l'Europe orientale, de la région d'Amérique latine et des Caraïbes et des États d'Europe occidentale et autres États, ni à l'octroi d'un siège non permanent exclusif aux petits États insulaires en développement. Une fois réformé, le Conseil devrait compter environ 25 membres.

Enfin, les États Membres tiennent également à ce que le Conseil continue d'améliorer ses méthodes de travail et à ce que l'Assemblée générale devienne le principal organe délibérant, législatif, directeur et représentatif de la communauté internationale.

Pour terminer, je réaffirme que l'Inde considère la réforme du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres comme des démarches essentielles afin qu'il reflète les réalités contemporaines. Ceci permettra d'améliorer la crédibilité du Conseil et l'efficacité face aux problèmes mondiaux. La réforme du Conseil de sécurité doit être relancée rapidement avec une ardeur renouvelée, et elle doit être mise en œuvre d'urgence. Je puis assurer le Président et l'ensemble des États Membres de notre volonté de continuer à faire preuve d'un esprit constructif en ce qui concerne toutes les questions dont nous serons saisis au cours des prochains mois. Nous prions les autres délégations de faire de même.

M^{me} King (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué le présent débat commun sur le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/67/2) et la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Puri, de l'Inde, d'avoir présenté le rapport ce matin, et je remercie la délégation colombienne d'avoir, sous la direction de l'Ambassadeur Osorio, préparé ce rapport avec soin.

Les informations contenues dans le rapport constituent une énumération extrêmement importante des activités du Conseil – réussites et échecs – et, à ce titre, le rapport est un élément essentiel des efforts que déploie le Conseil pour accroître la transparence autour de ses délibérations. Néanmoins, comme l'ont dit d'autres orateurs aujourd'hui et auparavant, le renforcement des éléments de fond du rapport ne peut que contribuer à améliorer la transparence. Comme l'a souligné l'Australie à maintes reprises, la transparence

est directement liée à l'obligation qu'a le Conseil d'assumer la responsabilité de ses décisions.

Les événements de l'année écoulée, durant laquelle le Conseil a travaillé à un rythme intensif, ont renforcé son rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité. L'efficacité avec laquelle le Conseil s'acquitte de ses fonctions fondamentales dépend des efforts que déploient les Membres de l'ONU en vue de garantir cette efficacité. Plus le Conseil est représentatif, accessible et responsable, mieux il est à même de lutter contre les problèmes de sécurité complexes dans le monde entier. Nous, États Membres, devons intensifier nos efforts durant la présente session de l'Assemblée générale afin de procéder à une réforme véritable.

La réforme du Conseil de sécurité est depuis longtemps une priorité pour l'Australie. Nous avons débattu avec acharnement à la Conférence de San Francisco en 1945 pour imposer des limites au droit de veto. À l'époque, nous avons également mis l'accent sur l'importance que revêt la transparence des travaux du Conseil. Nous demeurons fermement attachés à ces principes aujourd'hui. En tant que membre élu à siéger au Conseil de sécurité à partir de 2013 pour une période de deux ans, l'Australie défendra et appuiera les initiatives qui visent à rendre le Conseil plus accessible et plus transparent. Nous souhaitons constater une progression dans ce domaine à la présente soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Nous nous félicitons que le Président ait recommandé de reconduire l'Ambassadeur Zahir Tanin à la tête des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous estimons qu'en les maintenant sous sa direction, il devrait être possible de lancer une dynamique commune durant les prochains cycles de négociations intergouvernementales.

En prévision de ces négociations, je réitère que nous sommes favorables à l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil et à ce que l'on trouve un équilibre entre l'amélioration de la représentation au Conseil et la nécessité de maintenir la cohésion et l'efficacité de ses décisions. Nous demeurons prêts à contribuer aux négociations en faisant preuve de souplesse et de créativité afin de trouver des solutions. Comme l'ont souligné d'autres orateurs aujourd'hui, nous savons tous exactement quelle est notre position sur ces questions. Il est maintenant temps de trouver un terrain d'entente.

S'agissant de la question de la composition, l'Australie appuie fermement l'octroi d'un siège permanent à l'Afrique au sein du Conseil. Les pays africains représentent plus d'un quart des États Membres de l'ONU et environ deux tiers des questions figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il serait normal que le continent africain participe à titre permanent aux délibérations du Conseil.

L'Australie estime également que, sans porter préjudice à la réforme sur les cinq aspects des négociations intergouvernementales, nous pouvons, à titre collectif, favoriser une progression immédiate et tangible en améliorant les méthodes de travail du Conseil. L'Australie estime que le projet de résolution (A/66/L.42/Rev.2) présenté en mai dernier par le représentant du Groupe des cinq petits États contient des propositions très raisonnables conformes à nos ambitions en vue de faire du Conseil de sécurité un organe plus transparent et plus accessible. Nous avons été déçus que le projet de résolution ne soit pas adopté. Nous souhaitons que des efforts soient déployés cette année pour améliorer l'efficacité du fonctionnement du Conseil. Dans ce contexte, nous reconnaissons les progrès accomplis par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure du Conseil, et nous remercions plus particulièrement l'Ambassadeur Cabral, du Portugal, de ses efforts.

Pour terminer, l'Australie s'engage à appuyer sans réserve les délibérations en cours sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes déterminés à engager une collaboration étroite et pragmatique avec l'Ambassadeur Tanin et les États Membres pour venir à bout du blocage actuel et entamer des négociations véritables. Il apparaît cependant que pour en arriver à ce stade, les délégations devront faire montre d'une plus grande souplesse et d'une certaine créativité afin de surmonter les importants obstacles géopolitiques qui se dressent devant nous.

M. Motanyane (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance extrêmement importante. Je remercie également le Représentant permanent de l'Inde, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil (A/67/2) à l'Assemblée, et je remercie la délégation colombienne de sa contribution à l'élaboration de ce rapport. Je tiens tout d'abord à m'associer aux déclarations prononcées à la 38^e séance par les Représentants permanents de

l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de l'Algérie, au nom du Groupe des États d'Afrique.

Les nations éprises de paix se sont réunies en 1945 pour unir leurs forces afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce devoir sacré a été confié au Conseil de sécurité, et le Conseil doit l'accomplir au nom de tous les États Membres de l'ONU. C'est pourquoi nous considérons la présentation du rapport du Conseil à l'Assemblée générale non pas comme un rituel qu'il faut suivre pour répondre aux exigences de la Charte, mais plutôt, et c'est ce qui importe, comme une occasion de rendre compte des mesures prises au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU. En outre, cela donne l'occasion au Conseil d'avoir une interaction avec les États Membres et d'entendre ce qu'ils ont à dire sur la manière de développer les progrès accomplis dans l'exécution de son mandat.

Le rapport du Conseil de sécurité qui couvre la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 n'est pas matériellement différent des précédents rapports annuels du Conseil présentés à l'Assemblée générale. Bien que le nombre de séances publiques tenues par le Conseil ait fortement augmenté au cours de la période considérée, le rapport n'offre aucune analyse de l'impact et de l'influence qu'ont éventuellement eu ces réunions sur les décisions et les résolutions adoptées par le Conseil durant cette période.

Les séances publiques permettent de promouvoir la transparence et l'ouverture, et elles offrent sans aucun doute à l'ensemble des Membres de l'ONU une rare occasion de contribuer aux travaux du Conseil. C'est principalement dans le cadre de ces séances que le Conseil peut être mis au fait des vues des autres États Membres sur les questions dont il est saisi. Elles ne doivent pas être organisées dans le but unique de plaire aux États non membres du Conseil. Ma délégation demande instamment au Conseil de refléter, dans son rapport, les vues générales des États Membres sur les questions dont il est saisi et d'expliquer, dans ses rapports futurs, dans quelle mesure ces vues ont eu une influence sur ses travaux.

Par ailleurs, nous notons que le Conseil a continué de collaborer avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Nous encourageons la poursuite de cette pratique. Le Conseil pourrait envisager d'intégrer ces rencontres dans son calendrier de réunion, s'il y a lieu. De la même manière, nous exhortons le Conseil à envisager d'augmenter la fréquence de ses contacts avec les États Membres et les autres parties prenantes en

recourant à des modalités telles que les réunions selon la formule Arria. Des contacts intensifs avec les membres du Conseil favoriseraient la confiance des États Membres dans le Conseil et dissiperait les malentendus entre eux et le Conseil.

Nous relevons que le Conseil a dû faire face à des situations de conflit complexes en Afrique et ailleurs. Or, le rapport est surtout une énumération d'événements et de réunions, accompagnée de la liste des décisions et résolutions adoptées pendant la période à l'examen. Il aurait été plus utile qu'il expose plus en détail et analyse plus avant les problèmes auxquels le Conseil a été confronté pour s'acquitter de son mandat, explique dans quelle mesure ses efforts ont une incidence sur les processus de paix dans les zones en conflit et indique, lorsque le degré de mise en œuvre de ses résolutions varie, les raisons de ces variations et comment le Conseil entend y remédier. Nous sommes convaincus que le Conseil saura répondre à ces attentes à l'avenir et présentera des rapports à l'Assemblée qui feront davantage la lumière sur ses dynamiques internes.

J'en viens à présent à la question de la réforme du Conseil de sécurité. La volonté du Président de l'Assemblée de poursuivre le processus de réforme du Conseil est tout à fait encourageante. Nous nous félicitons de la reconduction de l'Ambassadeur Tanin à la présidence des négociations intergouvernementales et l'assurons de notre appui tout au long de la soixante-septième session. Nous sommes convaincus que, sous sa direction, nous pourrions effectuer des progrès notables.

La nécessité d'une réforme rapide du Conseil de sécurité a été universellement reconnue par la communauté internationale au Sommet mondial de 2005. Pourtant, sept ans plus tard, les négociations sur la réforme du Conseil n'ont que peu progressé. Les États Membres ont eu maintes fois l'occasion de présenter et de reformuler leurs positions pendant les nombreux cycles de négociations intergouvernementales organisés jusqu'ici. En conséquence, toutes les positions sur la réforme du Conseil sont connues de tous. Cependant, des désaccords subsistent quant à la forme et à la taille du Conseil réformé. Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion de réfléchir à la façon de faire avancer sans nouveau délai le processus.

Aujourd'hui, les éléments témoignant de la nécessité de réformer le Conseil de sécurité ne sont que trop nombreux : les nations se soulèvent contre les régimes dictatoriaux pour défendre leurs libertés et leurs droits fondamentaux; les peuples se dressent contre

l'oppression politique. Dans certains pays, cette quête de liberté, de droits fondamentaux et de démocratie se heurte à un usage atroce de la brutalité et de la force. Les civils innocents, femmes et enfants, qui sont les premières victimes de ces régimes brutaux, se tournent vers l'ONU pour obtenir de l'aide. Malheureusement, le système multilatéral a du mal à répondre à de tels problèmes d'une façon coordonnée. Les intérêts individuels continuent de dominer la volonté de la majorité. En raison de son caractère anachronique, le Conseil de sécurité reste globalement incapable de s'acquitter de son mandat, d'où la nécessité de le réformer. La politique de deux poids, deux mesures qui a toujours caractérisé ses travaux est le principal obstacle à l'édification d'un monde plus sûr.

L'adoption de la décision 62/557 avait laissé à nouveau espérer que la volonté de réformer en profondeur le Conseil était bien un idéal partagé de tous. Nous nous sommes même mis d'accord sur l'éventail des éléments devant faire l'objet de négociations, parmi lesquels la taille d'un Conseil de sécurité élargi, les catégories de membres, la représentation régionale, la question du veto, les méthodes de travail et les relations entre le Conseil et l'Assemblée. Ma délégation est d'avis que la décision 62/557 devrait continuer à servir de base aux négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, si nous voulons atteindre notre objectif de disposer d'un Conseil qui reflète les réalités géopolitiques modernes.

Il n'est pas utile de rappeler que la réforme du Conseil de sécurité fait partie intégrante du renforcement du système des Nations Unies. Par conséquent, nous devons négocier de bonne foi et dans le respect mutuel. La réforme doit prendre en compte les intérêts et les préoccupations de tous les États Membres, particulièrement ceux qui sont sous-représentés à l'heure actuelle. Il va sans dire qu'élargir le Conseil dans les deux catégories de membres permettra de remédier au fait que l'Afrique est actuellement absente de la catégorie des membres permanents et sous-représentée dans celle des membres non permanents. Notre but doit être de procéder à une réforme véritable et globale. Une approche fragmentaire ne ferait que perpétuer le statu quo, ce qui est clairement intenable.

Nous devons nous garder de prendre des mesures qui pourraient compromettre la dynamique actuelle. Notre objectif devrait toujours être d'appréhender le processus de manière à obtenir des résultats. Nous devons voir les choses dans leur ensemble et mettre au second plan nos aspirations individuelles. Il faut

aborder la réforme du Conseil avec un esprit ouvert, en faisant les compromis nécessaires et en respectant les divergences de vues. Ce faisant, nous devons veiller à ce que toutes les initiatives profitent des vues de la grande majorité des Membres. La transparence et l'ouverture des mesures que nous prenons seront la clef de notre réussite. Nous espérons que de véritables négociations commenceront bientôt.

Je voudrais conclure en soulignant que, si nous restons englués dans nos divergences irréconciliables sur la façon de réformer le Conseil de sécurité, l'ONU restera telle qu'elle est depuis 67 ans et comptera de moins en moins dans le monde d'aujourd'hui. Rien ne doit donc pouvoir nous détourner de notre objectif de parvenir à un Conseil de sécurité réformé et démocratique. Forts d'une volonté et d'une détermination politique renouvelée, nous pouvons insuffler un nouvel élan aux négociations et être ainsi en mesure de convenir d'un modèle de réforme qui reflète les réalités du XXI^e siècle.

M. Balé (République du Congo) : Dès l'abord, je voudrais dire que le Congo souscrit entièrement aux déclarations délivrées au nom du Groupe des États d'Afrique et au nom du Mouvement des pays non alignés. Je remercie l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri pour la présentation du rapport sur les activités du Conseil de sécurité, couvrant la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 (A/67/2). J'exprime, à cet égard, l'appréciation de ma délégation quant aux efforts déployés au sein de cet organe dans la mission qui lui est dévolue conformément à la Charte des Nations Unies.

Si ce rapport exhaustif peut se prévaloir de donner la pleine mesure des nombreuses activités entreprises par le Conseil de sécurité, sa lecture instruit peu sur les défis auxquels cet organe – auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales – a été confronté au cours de la période considérée, notamment dans le domaine de la prévention et de la gestion de certaines crises et de certains conflits. C'est pourquoi ma délégation estime que les améliorations que l'on peut noter dans la présentation du rapport ne sauraient éluder la nécessité d'y imprimer un caractère plus expressif des vues exprimées par ses membres aux fins d'un meilleur éclairage sur ces défis.

Toutefois, ma délégation se félicite particulièrement de la création du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale qui vient répondre aux aspirations des États de notre sous-région à disposer d'un outil qui les accompagnera désormais dans leur entreprise de prévention et de construction de la paix.

Cette dynamique, bien vivante aujourd'hui, inscrit l'action du Conseil de sécurité dans la perspective de la prévention et de la promotion de la paix.

Dans la même veine, le Congo, en sa qualité de membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, se réjouit de l'essor que prend la coopération entre cet organe régional et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et souhaiterait qu'elle s'inscrive dans une perspective plus dynamique de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique; une région qui occupe plus de la moitié des questions inscrites à son ordre du jour.

Je voudrais saisir l'occasion de l'examen de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes pour rendre hommage au facilitateur du processus des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant Permanent de l'Afghanistan, tant pour son leadership que pour l'énergie qu'il a investie depuis 2009 dans cette entreprise. L'examen du rapport du Conseil de sécurité vient offrir une nouvelle occasion d'évaluer l'évolution d'un processus qui s'est révélé plutôt laborieux, et de prendre en même temps la mesure des actions à venir.

Il est évident que tout organisme vivant est appelé à évoluer. Le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et que nous voulons plus transparent, plus dynamique, plus démocratique et adapté aux réalités du monde actuel, ne saurait échapper à ce principe. Dans cette optique, les négociations intergouvernementales, lancées le 19 février 2009, sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions qui y sont rattachées, devraient aboutir dans un cadre consensuel à des résultats concrets, battant ainsi en brèche la thèse anachronique de la « non-réforme » qui est inconciliable avec les exigences de justice des temps présents.

Certes, des divergences subsistent entre les positions des différents groupes ou des différentes parties prenantes, notamment sur la question de l'élargissement dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents. La question du veto divise encore. Celle des méthodes de travail du Conseil de sécurité et de ses relations avec l'Assemblée générale, bien que peu controversée, se heurte au principe de la nécessaire approche globale des questions en discussion. Malgré la

persistance de ces divergences, il ressort des débats dans le cadre du huitième cycle que des rapprochements sur des questions importantes sont possibles et pourraient conduire vers une décision qui permettrait d'entamer de véritables négociations.

Réaffirmer ici que le Conseil doit être réformé est un lieu commun. Mais la réforme que nous appelons de nos vœux doit tenir compte de la représentativité des régions comme le continent africain, qui n'est pas représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité dans sa configuration actuelle. Il nous est du reste apparu, tout au long du processus des négociations, que tous les États Membres s'accordent pour reconnaître l'injustice historique faite à l'Afrique, qui est le seul continent à ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité. Les réticences de certains États à tirer la conclusion logique sur les moyens de corriger cette injustice contredisent malheureusement la reconnaissance unanime de cette injustice historique et dénotent une incohérence paradoxale.

Il faudrait aussi reconnaître que la convergence de vues entre le Groupe des États d'Afrique et le groupe à l'origine du projet de résolution A/61/L.69/Rev.1 sur la réforme du Conseil de sécurité a incontestablement donné une forte impulsion au processus de négociations intergouvernementales et élargi considérablement le soutien des États Membres à la position commune africaine déclinée dans le Consensus d'Ezulwini. Nous ne pouvons que nous féliciter tout particulièrement d'un tel développement.

Le Conseil de sécurité réformé que nous contemplons est appelé à être plus représentatif et plus conforme aux réalités du monde d'aujourd'hui, plus démocratique, plus transparent et plus responsable dans l'accomplissement de sa principale mission. Pour ce faire, il devra être attentif aux aspirations de tous les États Membres, en particulier les pays en développement, y compris les petits États.

Ma délégation estime que la dynamique imprimée au processus de négociations intergouvernementales tout au long de ces trois dernières années donne des raisons de croire que les obstacles peuvent être progressivement levés, pour peu que l'attachement, maintes fois renouvelé, des délégations à la réforme soit l'expression d'une réelle volonté politique. Le Congo, pour sa part, réaffirme son adhésion aux principes et aux objectifs de la réforme du Conseil et continuera à œuvrer à son accomplissement dans un esprit ouvert.

M. Nakonechnyi (Ukraine) (parle en anglais) : Pour commencer, je voudrais remercier le Représentant permanent de l'Inde et Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre de sa présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/67/2), ainsi que la délégation colombienne pour les efforts qu'elle a consacrés à la préparation du rapport pendant sa présidence du Conseil en juillet.

Indéniablement le travail du Conseil de sécurité semble chaque année plus difficile que la précédente, et cette tendance s'est clairement manifestée au cours des derniers mois, pendant lesquels nous avons été confrontés à plusieurs crises dans diverses régions du monde. La tâche principale du Conseil, qui est de régler efficacement les problèmes et de maintenir la paix et la sécurité internationales, conserve une importance critique.

Nous vivons une époque où le paysage politique connaît une évolution spectaculaire, les peuples de par le monde revendiquent leurs droits à la liberté et à l'égalité des chances et luttent pour les obtenir. Force est de constater que la liberté de choisir est un principe universel, qui ne doit connaître aucune exception. Le Conseil ne saurait rester indifférent à ces évolutions, et il doit traiter ces questions de manière globale, et non comme des problèmes isolés et indépendants les uns des autres.

Ma délégation appuie résolument le classement établi par le Conseil, qui place son action en matière de prévention des conflits et de médiation au sommet de ses priorités. L'Ukraine considère que ces deux outils sont indispensables au Conseil de sécurité. La prévention des conflits et la médiation furent d'ailleurs les principales préoccupations qui ont animé l'Ukraine pendant le seul mandat qu'elle a effectué jusqu'ici au Conseil en tant qu'État indépendant, en 2000 et 2001. Cela étant, ces activités peuvent encore être améliorées.

Dans un tel contexte, nous apprécions à sa juste valeur la vue d'ensemble que nous fournit le rapport du Conseil. Cependant, ma délégation serait heureuse que, dans le cadre de consultations mensuelles, les pays non membres du Conseil soient mis au fait des questions débattues. Nous estimons que des mises à jour publiques, périodiques et constructives par les présidences du Conseil de sécurité bénéficieraient autant aux membres du Conseil qu'au reste des États Membres de l'ONU, car elles encourageraient et renforceraient la culture globale de prévention et de médiation que défend l'Organisation.

Ayant soigneusement étudié le rapport de cette année, il nous faut reconnaître qu'il reste possible d'en améliorer les parties consacrées à la prévision et à l'analyse des activités du Conseil. En outre, nous appuyons l'idée que les prochains rapports annuels du Conseil devraient refléter l'ensemble des vues exprimées par les non-membres du Conseil pendant ses débats publics.

L'Ukraine est favorable au renforcement du dialogue et de la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales qui œuvrent pour la paix et la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous sommes prêts à contribuer à ce processus en tant que Président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour l'année 2013. Nous serons heureux de faire connaître nos vues sur cette question, ainsi que nos priorités, au cours d'une séance d'information au Conseil prévue en février 2013.

Je voudrais maintenant aborder la question de la réforme du Conseil de sécurité. L'Ukraine considère que la question de la modernisation du Conseil de sécurité revêt une importance exceptionnelle à l'échelle internationale. Rendre le Conseil plus représentatif et plus équilibré, et faire en sorte que son travail soit plus efficace et plus transparent, notamment s'agissant de son processus décisionnel, sont essentiels pour adapter l'ONU aux réalités mondiales du XXI^e siècle. La réforme du Conseil de sécurité doit être mise en œuvre dans le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous appuyons une représentation accrue, au Conseil, des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous sommes également convaincus que l'augmentation globale de la composition du Conseil de sécurité doit correspondre aux groupes régionaux existants. Comme l'a souligné le Président ukrainien dans la salle de l'Assemblée générale en septembre (voir A/67/PV.9), mon pays est prêt à discuter de toutes les propositions en vue d'une réforme progressive du Conseil de sécurité permettant de dégager le consensus le plus large possible au sein des États Membres de l'ONU. Dans ce cadre, ma délégation maintient que toute formule existante ou éventuelle n'aura de légitimité que si elle accroît la représentation du Groupe des États d'Europe orientale par l'attribution d'un siège supplémentaire de membre non permanent.

Pour ce qui est de la situation actuelle et de la marche à suivre, nous partageons globalement l'analyse

et les suggestions pertinentes faites par le Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Zahir Tanin, ainsi qu'il les a présentées dans la dernière lettre qu'il a adressée aux États Membres. Nous félicitons l'Ambassadeur Tanin de sa reconduction dans ses fonctions de président des négociations intergouvernementales, et soulignons que notre délégation est déterminée à ce que le processus aille de l'avant. Ma délégation félicite par ailleurs les nouveaux membres élus au Conseil et espère voir des progrès sur la question de l'amélioration des travaux de cet organe important.

L'Ukraine a toujours été partisane d'une ONU forte, dont l'organe principal, le Conseil de sécurité, a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cet attachement continuera de guider l'action de mon pays au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le cas où nous serions élus au Conseil de sécurité pour la période 2016-2017.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je me réjouis de l'occasion offerte par ce débat commun sur le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/67/2) et sur la question de la réforme du Conseil de sécurité.

Je remercie le Représentant permanent de l'Inde de la présentation du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Nous sommes sensibles aux efforts qui sont faits pour fournir une information de meilleure qualité, axée plus sur l'analyse que sur une simple énumération des faits. Nous pensons qu'il faut continuer dans cette voie en vue de renforcer la coopération et les échanges entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Les ingrédients essentiels pour atteindre cet objectif sont la transparence et une participation renforcée de tous les États Membres de l'Organisation aux activités et décisions du Conseil de sécurité, en particulier s'agissant des questions qui les concernent plus directement.

J'en viens maintenant à la question de la réforme du Conseil de sécurité. Je m'associe à la déclaration faite à la 38^e séance par la délégation italienne en sa qualité de coordonnateur du Groupe du consensus.

Tout d'abord, je voudrais assurer le Président de l'Assemblée générale, M. Vuk Jeremić, du plein appui de l'Espagne dans l'exercice de son rôle de garant de l'impartialité dans la conduite du processus de négociations intergouvernementales. Nous prenons acte de la reconduction de l'Ambassadeur Tanin à la

présidence de ces négociations. L'Ambassadeur Tanin sait qu'il peut compter sur le plein appui et sur l'aide de l'Espagne dans l'accomplissement de sa tâche, qui est indéniablement une responsabilité éminemment exigeante. Les rôles de chef de file du Président de l'Assemblée et du coordonnateur sont indispensables pour garantir l'heureux aboutissement du processus dans lequel seuls les États Membres sont habilités à formuler des propositions. En partant de ce principe et sur la base de la grande expérience acquise par l'Ambassadeur Tanin, je suis persuadé que nous avancerons sur des bases solides sur ce dossier crucial.

Je voudrais présenter aux membres de l'Assemblée la vision qu'a l'Espagne de la réforme du Conseil de sécurité. Il nous faut adapter le Conseil de sécurité aux réalités et exigences du XXI^e siècle. Il nous faut un Conseil qui soit plus démocratique, plus transparent, plus efficace, plus à même d'assumer ses responsabilités et de rendre compte de ses décisions. Le processus de négociations qui nous mène à cet horizon doit suivre, conformément à la décision 62/557, une démarche globale comprenant les cinq questions clés, sans céder à la tentation de privilégier certaines au détriment des autres. Dans une entreprise d'une telle envergure, malgré le fait que les négociations durent plus longtemps qu'on l'aurait souhaité, il ne saurait y avoir de place pour des accélérations intéressées. Le produit final doit satisfaire le plus grand nombre, sinon l'effort serait vain et le résultat décevant.

Je suis persuadé que la proposition la plus démocratique soumise à l'ensemble des États Membres pour examen est celle présentée par le Groupe du consensus, car elle est la plus égalitaire et la plus inclusive. Pour cette raison, et avec tout le respect dû aux autres propositions, il nous semble que c'est la seule qui soit propre à dégager un large consensus. Nous pensons que l'élargissement nécessaire du Conseil de sécurité ne devrait pas se traduire par un accroissement du nombre des membres permanents. Nous proposons plutôt des formules qui facilitent et renforcent les chances de tous les États Membres de servir dans cet organe, formules qui rendent possible aussi une présence plus prolongée et/ou plus fréquente de ces États avec une présence renforcée dans les différents domaines d'activité de l'Organisation. L'idée de créer des sièges dotés d'un mandat de longue durée relève de cette deuxième proposition.

Le Groupe du consensus préconise l'abolition du veto ou, à défaut, sa réglementation pour le réduire à sa plus simple expression afin d'éviter l'emploi abusif

et injustifiable de ce privilège. C'est dans ce but que nous souhaitons pouvoir parvenir à ce qu'on renonce à l'utiliser en cas de génocide, de nettoyage ethnique, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et, s'il est utilisé, qu'on en explique publiquement les raisons.

L'autre objectif clef de cette réforme est de parvenir à une représentation géographique qui soit conforme à la nouvelle réalité de la communauté internationale des États. Que nous soyons obligés de remédier à la faible représentation du continent africain est inévitable. La proposition du Groupe du consensus tient particulièrement compte de l'anomalie actuelle, anomalie qu'il faut corriger par l'attribution d'un nombre approprié de sièges de longue durée aux pays africains.

Le Groupe du consensus souhaite améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité en le rendant plus transparent et plus accessible, ce qui en plus entraînera une relation plus fluide et plus efficace entre le Conseil et l'Assemblée générale.

L'Espagne souhaite pouvoir compter suffisamment à l'avance sur un programme de travail pour le présent exercice. Nous encourageons l'Ambassadeur Tanin à travailler à son élaboration en étroite consultation avec les États Membres. Les décisions 62/557, 63/565 et 64/568 consacrent le caractère intégral, inclusif et central du rôle des États dans les négociations. Le respect de ces règles de procédure et l'élaboration d'un programme de travail bien structuré permettront d'atteindre des résultats concrets et satisfaisants durant le prochain cycle de négociations. L'Espagne est persuadée que nous sommes tous capables d'y arriver en travaillant la main dans la main, dans un esprit constructif et en évitant les approches maximalistes.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président du Conseil de sécurité de sa présentation à l'Assemblée générale du rapport du Conseil (A/67/2) qui porte sur toutes les réunions et activités du Conseil et de ses organes subsidiaires au cours de l'année écoulée.

Ma délégation constate une tendance croissante du volume de travail du Conseil de sécurité au cours de la période à l'examen, avec la persistance de crises et l'émergence de crises nouvelles en Afrique et au Moyen-Orient en particulier, évolution que l'Argentine suit avec attention, du fait en particulier qu'elle s'apprête à intégrer cet organe le 1^{er} janvier 2013.

Mon pays tient aussi à souligner le leadership dont a fait preuve le Portugal au cours de cette période

considérée en vue d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons aussi que des progrès ont été faits dans ce domaine où les questions d'une plus grande ouverture et d'une plus grande transparence de la part des membres ne sont pas encore réglées. Voilà pourquoi durant les deux prochaines années, pendant notre mandat, l'Argentine accordera une importance particulière à l'amélioration de la transparence des travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires.

Ceci étant dit, nous regrettons une fois de plus que le rapport du Conseil de sécurité ne contienne pas d'analyse et se limite largement à énoncer des faits, à partir desquels nous ne pouvons pas faire d'évaluation complète des activités de fond du Conseil. Nous regrettons également que le rapport n'ait été distribué qu'il y a peu de temps, ce qui fait que les membres, et ma délégation en particulier, n'ont pas pu l'analyser avec l'attention voulue.

L'Argentine reste déterminée à contribuer à ce que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder afin de le rendre plus démocratique, plus transparent, plus inclusif et plus représentatif de toutes les régions du monde, en particulier de l'Afrique sur laquelle portent la plupart des activités du Conseil et qui est sous-représentée au sein de cet organe.

Cette réforme doit porter indissolublement sur les cinq grandes questions et être le résultat d'un consensus, conformément aux dispositions des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale. À cet égard, l'Argentine, qui fait partie du Groupe du consensus, reste déterminée à continuer de travailler avec tous les membres et groupes pour atteindre l'objectif commun, convaincue que seul un assouplissement des positions, comme l'a montré le Groupe du consensus, pourra permettre de mener à bien cette réforme.

Les initiatives de réforme partielle ou celles qui cherchent à précipiter le processus, ou qui ne prennent pas en compte la prise en main des négociations intergouvernementales par les États Membres, non seulement ne nous permettront pas d'avancer, mais risquent au contraire de nous faire revenir en arrière. À cet égard, nous mettons l'Assemblée en garde contre les possibles effets négatifs de ces initiatives partielles, d'où qu'elles proviennent.

L'Argentine et le Groupe du consensus se félicitent de la décision du Président de l'Assemblée générale de travailler avec tous les Membres et avec le Président

des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Tanin – que nous remercions pour son travail –, dans un contexte marqué par la transparence et la prévisibilité, éléments essentiels pour assurer le succès du processus de réforme. Nous sommes certains que, sous la direction du Président de l'Assemblée générale, nous parviendrons à des progrès tangibles pendant la présente session.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Inde d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/67/2) à l'Assemblée générale au nom du Conseil (voir A/67/PV.38). Je tiens également à remercier la délégation colombienne et le Secrétariat d'avoir préparé le rapport.

Pendant la période considérée, le Conseil s'est acquitté de manière active des mandats que lui a confiés la Charte des Nations Unies et a réalisé des efforts importants dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales et du règlement pacifique des différends grâce à des bons offices, à la médiation, au dialogue et à des consultations. Le Conseil a suivi de près l'évolution des situations au Moyen-Orient et en Afrique et s'est efforcé de faciliter un bon règlement des problèmes en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud grâce au dialogue et aux négociations. Le Conseil a également maintenu de manière active la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel et s'est efforcé de promouvoir davantage les efforts de consolidation de la paix en Afghanistan, au Timor-Leste, en Sierra Leone, en Haïti et dans d'autres pays.

Le Conseil est déterminé à lutter contre le terrorisme et à prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Il accorde une grande importance à la protection des droits et des intérêts des femmes et des enfants dans les conflits armés et au renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Le Conseil de sécurité a poursuivi ses efforts pour améliorer ses méthodes de travail afin de mieux s'acquitter de son mandat et de rendre ses travaux plus transparents. Il a tenu de nombreuses séances publiques et plusieurs débats publics et a renforcé ses échanges avec l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, les pays non membres du Conseil et les pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix. Le Conseil a également procédé à des échanges de vues fréquents avec les acteurs pertinents sous des formules nouvelles telles que les dialogues interactifs informels.

La Chine appuie les efforts que déploie le Conseil pour améliorer ses méthodes de travail. À l'heure actuelle, la communauté internationale est confrontée à des défis de plus en plus nombreux liés à la paix et à la sécurité. Nous espérons que le Conseil prêtera une attention accrue aux besoins et aux demandes de l'Afrique et appuiera les efforts de l'Union africaine et des organisations régionales en Afrique pour maintenir la paix et la sécurité sur le continent. Le Conseil devrait faire un meilleur usage de ses bons offices et de la médiation pour prévenir les troubles et les conflits, pour réformer et améliorer les opérations de maintien de la paix et pour appuyer les efforts de consolidation de la paix après les conflits afin de contribuer davantage au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Chine appuie le Conseil de sécurité dans ses efforts pour accroître son autorité et son efficacité grâce à une réforme appropriée et nécessaire afin de lui permettre de mieux s'acquitter de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui a été confiée par la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit donner la priorité à l'augmentation de la représentation des pays en développement, en particulier les pays d'Afrique. La réforme du Conseil de sécurité doit offrir à davantage de pays, notamment les petits pays et ceux de taille intermédiaire qui constituent la majorité des Membres de l'ONU, davantage de possibilités de participer aux réunions du Conseil de sécurité et à son processus de décision.

La réforme du Conseil de sécurité est à la fois complexe et nécessaire. Elle touche aux intérêts vitaux des États Membres, et il existe toujours de sérieuses divergences de vue sur la question. Les États Membres devraient continuer de s'employer activement à trouver un consensus et un terrain d'entente grâce à des consultations démocratiques. L'imposition d'une échéance artificielle pour cette réforme ou de mesures vigoureuses lorsque les conditions ne sont pas favorables n'aidera pas à résoudre les problèmes mais ne fera qu'accroître les divergences de vue et la discorde entre les États Membres.

Les cinq groupes de questions fondamentales concernant la réforme du Conseil sont étroitement liés. Nous devrions nous efforcer de parvenir à un ensemble complet de solutions. Une approche fragmentaire ou au coup par coup ne mènera nulle part. Les négociations intergouvernementales devraient demeurer le principal moyen de poursuivre la réforme du Conseil de sécurité. Nous devrions promouvoir leur progrès graduel,

conformément à la décision 62/557, ainsi que les principes d'ouverture, de transparence et d'inclusion. L'appropriation du processus par les États Membres est un principe directeur important des négociations. Le respect constant de ce principe est à la fois une condition préalable du processus de réforme et la garantie de son succès.

Si l'on impose une solution, quelle qu'elle soit, il sera impossible de répondre, dans toute la mesure du possible, aux intérêts et préoccupations légitimes de la grande majorité des Membres. Sans le mandat des États Membres, nous ne pouvons accepter aucune tentative délibérée de restructurer la participation des États Membres ou de réduire les options pour les négociations.

La Chine espère que les États Membres continueront d'utiliser efficacement le cadre offert par les négociations intergouvernementales pour mobiliser leurs intérêts mutuels afin de dégager le consensus le plus large possible sur la réforme du Conseil de sécurité.

M. Maza Martelli (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador se félicite de la tenue du présent débat sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une question essentielle et pressante pour le renforcement du multilatéralisme en tant que moyen réaliste de renforcer les capacités de l'ONU, pour qu'elle puisse prendre des mesures légitimes en vue de contribuer de manière efficace et démocratique et sans exclusive au maintien de la paix et de la sécurité, et prévenir ainsi les conflits et les crises humanitaires dues aux grands problèmes économiques, sociaux et environnementaux auxquels l'humanité est confrontée.

C'est pourquoi ma délégation considère que le seul moyen d'apporter de réels changements au Conseil de sécurité est de véritablement le restructurer. Pour cela, il faut augmenter le nombre de ses membres permanents et non permanents, avec une représentation équilibrée. Cela est essentiel lorsque des décisions sont prises, surtout quand elles peuvent redéfinir l'équilibre des forces au niveau mondial. Tout cela doit être fait en conformité avec les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Les équilibres politiques internationaux doivent respecter dans une certaine mesure les différents intérêts en présence, mais surtout le bien-être de toutes les populations. Nous considérons que cela nécessite une meilleure représentation régionale, aussi bien de l'Afrique que de l'Amérique latine et des Caraïbes,

dans un Conseil de sécurité élargi. À cet égard, nous réaffirmons notre appui à la proposition faite par le Groupe des quatre, qui vise à préciser, dans un premier temps, le nombre de nouveaux sièges de membres permanents et non permanents en tant qu'élément essentiel pour s'adapter à la nouvelle géographie mondiale et aux nouveaux problèmes internationaux. Cela passe notamment par l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

Comme nous l'avons dit lors de séances antérieures, El Salvador reconnaît qu'il est important de réformer le Conseil de sécurité pour en faire un organe plus ouvert, plus démocratique, plus transparent et plus équitable qui soit adapté aux nouveaux défis mondiaux, et un mécanisme permettant de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques dans un contexte élargi. Notre délégation considère que tout processus de réforme ou d'amélioration du Conseil doit se faire dans le cadre de négociations intergouvernementales et recueillir la plus vaste adhésion politique possible, qui se traduise naturellement par le consensus ou, au minimum, par un accord à la majorité des deux tiers au moins.

Les États Membres se disent par ailleurs prêts et disposés à continuer de faire avancer les négociations. Néanmoins, ils n'ont pas été en mesure d'aller au-delà de la pratique habituelle consistant à exprimer leur position pour prendre part à de véritables négociations qui donnent des résultats concrets. C'est pourquoi nous estimons qu'il est essentiel de manifester une véritable volonté politique et de faire preuve de souplesse pour franchir cette étape et envisager un avenir où le Conseil sera plus représentatif et pourra donc appliquer ses décisions de manière plus efficace et légitime.

De même, il est, à notre avis, important que le processus de négociations intergouvernementales passe à l'étape suivante, celle des négociations directes fondées sur un texte précis permettant de faire des progrès dans ce processus, étant donné que le temps nous manque pour trouver un accord sur cette question au moment où nous faisons face à l'histoire. La réalité de la situation internationale sur le terrain montre clairement qu'il faut mener cette réforme le plus rapidement possible.

El Salvador voudrait remercier tous les États Membres de leur détermination sans faille, et nous insistons sur ce point, à poursuivre le dialogue sur cette question si importante afin de renforcer l'ONU dans le contexte international actuel et compte tenu de notre obligation de nous préparer pour l'avenir. El

Salvador continuera d'appuyer les propositions qui nous permettent d'améliorer et de renforcer le système de coordination multilatérale et tous les cadres nous permettant d'élaborer des propositions qui se traduiront ensuite par des mesures efficaces pour lutter contre les inégalités et l'injustice et créer un monde plus solidaire et égalitaire.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir organisé la présente séance. Je félicite également l'Ambassadeur Zahir Tanin de sa reconduction à la tête des négociations intergouvernementales. Nous remercions aussi l'Inde d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/67/2) à la précédente séance.

La Turquie voudrait que le Conseil soit plus responsable, plus transparent, plus efficace et plus démocratique, et réformé sur la base de la décision 62/557. À cet égard, nous considérons que les cinq grandes questions définies dans cette décision – catégories de membres, question du veto, représentation régionale, taille d'un Conseil de sécurité élargi et méthodes de travail du Conseil, et relations entre le Conseil et l'Assemblée générale – devraient toutes être traitées ensemble afin qu'une solution globale puisse être trouvée.

Nous sommes convaincus qu'une solution globale recueillant une large adhésion peut être trouvée grâce à des compromis, et pour cela il faut faire preuve de souplesse. Nous considérons également que la responsabilité principale de ce processus incombe aux États Membres. Nous pensons aussi qu'un accent particulier doit être mis sur les pays africains dans le programme de réforme en vue d'une représentation régionale plus équitable. Dans cette perspective, la proposition du Groupe du consensus répond aux aspirations légitimes de l'Afrique.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus que le Groupe du consensus continuera de travailler de manière constructive avec toutes les parties prenantes pour trouver une solution de compromis qui bénéficie d'un large appui.

M^{me} Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé le présent débat commun sur le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité. Nous remercions également le Président du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de l'Inde, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/67/2) à la 38^e séance. Je remercie aussi

tout particulièrement le Représentant permanent de la Colombie, dont la délégation a préparé ce rapport. Nous saluons les efforts déployés par la Colombie pour faire en sorte que le rapport du Conseil soit plus analytique, tenant ainsi compte des préoccupations exprimées par les États Membres à cet égard.

Je voudrais aborder de manière plus détaillée la question de la réforme du Conseil de sécurité. Avant tout, j'accueille avec satisfaction la lettre du Président de l'Assemblée générale en date du 9 novembre, dans laquelle il nous informe de la nomination de l'Ambassadeur Zahir Tanin en tant que facilitateur des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je félicite l'Ambassadeur Tanin, et je lui réitère l'appui du Mexique afin que soit mené un véritable processus de négociations intergouvernementales. Nous convenons avec le Président de l'Assemblée que la transparence et la prévisibilité sont des éléments essentiels de ce processus.

La responsabilité que le Président de l'Assemblée générale a confiée à l'Ambassadeur Tanin est d'une grande importance. Le rôle d'un facilitateur, en particulier concernant une question aussi sensible, consiste à recueillir les positions des États Membres et, à partir de là, de tracer une voie qui pourrait permettre de trouver les accords nécessaires pour une solution qui recueillerait l'appui le plus large possible des États Membres. Pour y parvenir, le facilitateur est totalement tributaire de la souplesse dont font preuve les États pour atteindre cet objectif commun. En l'absence d'une telle souplesse et d'une volonté de faire des compromis, la marge de manœuvre dont dispose le facilitateur devient tout à fait minimum. Dans ces conditions, on ne peut pas s'attendre à ce que le facilitateur interprète les positions ou, pire, rejette ou minimise les propositions présentées par les délégations.

Depuis le début du processus de négociations intergouvernementales en 2009, ma délégation, avec les membres du Groupe du consensus, a promu activement la proposition dite de compromis, qui vise à rapprocher les positions des États Membres afin de parvenir à une solution acceptable pour tous. Cependant, jusqu'ici, nous n'avons pas observé la souplesse nécessaire pour parvenir à un tel compromis. Nous réaffirmons la nécessité urgente d'entamer dès maintenant un véritable processus de négociation, où les délégations ne se limiteront pas à réitérer leurs positions traditionnelles, mais participeront véritablement à une réflexion commune sur les solutions concrètes qui répondent

aux préoccupations de la grande majorité des États Membres. Nous ne pourrions pas atteindre cet objectif tant que nous ne serons pas disposés à lâcher du lest sur certains points précis de nos positions initiales afin de parvenir à une solution globale qui satisfasse tous les Membres et améliore la représentativité, la transparence et la responsabilité du Conseil de sécurité.

Le Mexique est prêt à entamer ce processus de négociation. Avec le Groupe du consensus, nous avons présenté une proposition de compromis qui confirme notre volonté d'être souples et de rechercher un compromis. Nous estimons que cela est possible à trois conditions : améliorer la représentativité du Conseil de sécurité, en corrigeant le déséquilibre géographique qui s'est aggravé au cours des dernières années; créer des mandats de longue durée pour que certains États puissent avoir la possibilité de participer aux travaux du Conseil de sécurité pendant plus longtemps, tout en veillant au respect du principe de responsabilité grâce à l'organisation d'élections périodiques; et améliorer la transparence des méthodes de travail et des processus de prise de décisions du Conseil, y compris le droit de veto. Nous sommes prêts à discuter des détails de cette proposition dans le cadre des négociations intergouvernementales et sous n'importe quel format, formel ou informel, afin de parvenir à une solution de compromis qui soit le résultat de négociations plutôt que de l'imposition d'une option par rapport aux autres. Nous espérons recevoir bientôt un calendrier de réunion clair à cette fin.

M. Och (Mongolie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le représentant de l'Inde d'avoir présenté, à notre 38^e séance, le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/67/2), ainsi que l'Ambassadeur Néstor Osorio et la délégation colombienne d'avoir préparé ce rapport au cours de la présidence colombienne du Conseil en juillet. Nous voudrions également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, d'avoir été reconduit dans ses fonctions de Président des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. La Mongolie salue les efforts de l'Ambassadeur Tanin en vue d'engager une discussion plus approfondie sur les propositions des États Membres relatives à la réforme du Conseil de sécurité.

Depuis l'adoption en 2008 de la décision 62/557, qui a fait date, huit cycles de négociations

intergouvernementales ont été organisés en séance plénière informelle de l'Assemblée générale. Dans ce cadre, nous avons pu réaffirmer nos positions de principe et présenter quelques nouvelles propositions sur les cinq grandes questions relatives à une réforme complète du Conseil de sécurité. Je pense qu'il est essentiel de poursuivre nos travaux sur cette question.

La Mongolie voudrait réaffirmer sa position de principe qui est de prôner un élargissement juste et équitable du Conseil de sécurité par l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents, ce qui garantira une représentation adéquate des pays en développement et des pays développés, y compris les petits États. Nous attachons également beaucoup d'importance à la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable en mettant l'accent sur les groupes non représentés ou sous-représentés, en particulier l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes. Ma délégation estime que seule l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité dans les deux catégories permettra à celui-ci de refléter les réalités mondiales contemporaines et garantira une meilleure représentation des pays en développement. Cela permettra également de réaliser l'objectif d'améliorer la transparence, le caractère représentatif et le respect du principe de responsabilité au sein du Conseil de sécurité.

La Mongolie continue de partager l'avis de la majorité des États Membres, à savoir que le droit de veto devra être aboli à terme. Dans l'intervalle, son utilisation doit être restreinte, notamment par une disposition interdisant l'exercice du veto dans certaines circonstances. Tant que le droit de veto existera, il devra être accordé aux nouveaux membres permanents, qui doivent avoir les mêmes responsabilités et privilèges que les membres permanents actuels.

Pour terminer, je voudrais saluer la volonté du Président d'aider les États Membres à faire avancer notre programme commun, y compris la réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation espère sincèrement que sous sa direction avisée, l'Assemblée générale réalisera des progrès concrets au cours de la présente session en vue d'une réforme rapide du Conseil de sécurité.

M. Missaoui (Tunisie) : Je voudrais, tout d'abord, adresser mes vifs remerciements au Président de l'Assemblée générale pour avoir fait de la réforme du Conseil de sécurité l'une de ses priorités, et l'assurer du soutien ferme de la délégation tunisienne à toute démarche de sa part dans le but de faire aboutir le processus de la réforme au cours de la présente session sous sa présidence.

Je voudrais également rendre hommage au facilitateur des négociations intergouvernementales, le Représentant permanent de l'Afghanistan, S. E. M. Zahir Tanin, pour ses efforts inlassables et pour la façon dont il a conduit les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, et le féliciter pour le renouvellement de son mandat durant la session en cours.

En ce qui concerne la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, au titre de laquelle ma délégation souhaite intervenir, je m'associe aux déclarations faites pendant la 38e séance par les Représentants permanents de l'Algérie et de l'Égypte, au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés respectivement.

La Tunisie considère que les négociations intergouvernementales constituent l'unique cadre institutionnel approprié, mandaté par l'Assemblée générale pour traiter de la question de la réforme du Conseil de sécurité de manière ouverte, inclusive et transparente, en vue d'identifier une solution à même de recueillir l'adhésion politique la plus large possible des États Membres, et ce, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux décisions de l'Assemblée générale pertinentes sur la question, en particulier la décision 62/557. Ainsi, et tout en saluant les résultats de la nouvelle étape du processus de négociation sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, basées sur les propositions des États Membres, je voudrais marquer la pleine disposition de ma délégation à poursuivre son appui aux avancées enregistrées dans ces négociations dans le cadre d'un processus devant continuer à s'inscrire dans la transparence, l'ouverture et l'esprit de consensus qui l'ont marqué jusqu'à présent.

Ce processus doit fixer comme objectif principal un Conseil de sécurité reflétant les réalités politiques et économiques de notre monde d'aujourd'hui et qui soit doté de la légitimité nécessaire pour agir au nom de la communauté internationale dans l'accomplissement du mandat qui est le sien, conformément à la Charte des Nations Unies. Un renforcement de la légitimité du Conseil de sécurité entraînera, sans doute, des décisions plus efficaces, des mandats plus réalistes et une mise en œuvre plus conséquente des décisions.

Cette réforme doit être complète, transparente et équilibrée. Il faudrait faire en sorte que l'ordre du jour du Conseil de sécurité reflète les besoins et les intérêts des

pays tant en développement que développés. Il faudrait aussi aborder toutes les questions de fond concernant, entre autres, la composition du Conseil, sa représentation régionale, ses méthodes de travail, son ordre du jour et son processus décisionnel, dont notamment le droit de veto, en vue de recueillir l'accord politique le plus large possible des États Membres.

La délégation de mon pays estime que la finalité de toute réforme du Conseil de sécurité devrait être le renforcement de la représentation équitable au sein de cet organe, de sa crédibilité et de son efficacité. Le Conseil ne devrait en aucun cas être un club fermé de pays dotés de privilèges particuliers, ou perçu ainsi. Ceci constitue un danger réel pour le sort de ses résolutions, leur efficacité, ainsi que sur la légitimité de son traitement de questions aussi sensibles que celles liées à la paix et à la sécurité internationales.

Au moment où le monde connaît des mutations profondes et des changements géostratégiques de taille, les membres permanents du Conseil de sécurité eux-mêmes reconnaissent le besoin absolu d'une réadaptation des relations internationales et des dynamiques les régissant. Le Conseil étant au cœur de ces dynamiques comme l'organe chargé de l'ultime tâche de maintenir la paix et la sécurité dans le monde ne doit absolument pas être épargnée d'un tel exercice d'ajustement et de réadaptation aux réalités internationales et régionales actuelles.

M. Balé (Congo), Vice-Président, assume la présidence.

Ces objectifs ne sont réalisables qu'à la faveur d'un élargissement, notamment aux pays en développement. De même, la taille du Conseil de sécurité restructuré devrait refléter toutes les sensibilités de la communauté internationale.

Dans ce contexte, la Tunisie appuie toujours et avec vigueur la position de l'Union africaine telle que reflétée dans le Consensus africain d'Ezulwini sur la question de la réforme du Conseil de sécurité ainsi que la Déclaration de Syrte. Nous sommes d'avis qu'il est temps de remédier à la situation actuelle qui prive depuis toujours le continent africain d'une présence permanente au Conseil de sécurité. Nous appuierons toute formule qui donnera aux pays en développement en général, et à l'Afrique en particulier, la place qui leur revient au sein du Conseil de sécurité.

En fait, la Tunisie qui a participé depuis les années 60 à plusieurs opérations de maintien de la paix,

et qui a contribué par ses contingents ou sa diplomatie à résoudre plusieurs conflits, connaît très bien les défis imposés par la guerre et les foyers de tension. Mon pays demeure convaincu qu'un Conseil de sécurité avec une composition aussi restreinte et des mécanismes aussi rigides ne serait en mesure de répondre ni aux besoins actuels d'une intervention rapide, efficace et appropriée aux conflits naissants, ni aux aspirations des peuples du monde qui voient en l'ONU et en son organe exécutif l'unique recours quand tout espoir disparaît.

Je tiens, pour terminer, à évoquer la nécessité de considérer, dans toute entreprise de réforme, les relations entre le Conseil de sécurité et les autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le plein respect par le Conseil des prérogatives et fonctions de chacun de ces organes, et en particulier de l'Assemblée générale. Ces questions devraient être traitées avec la même importance et de manière intégrée aux autres catégories de la réforme.

M. Grima (Malte) (*parle en anglais*) : Qui nierait la nécessité de réformer le Conseil de sécurité afin que cet organe soit le reflet plus exact du XXI^e siècle? En même temps, après 20 années de débats entre les Membres de l'Organisation, il n'y a guère eu, hélas, de véritables progrès. Les États Membres, en particulier les petits États et les États de taille moyenne, continuent de chercher les moyens de réformer le Conseil afin de le rendre plus représentatif, plus efficient et efficace, plus responsable et plus transparent pour qu'il soit mieux à même de relever les défis de notre temps.

Malte fait partie du Groupe du consensus depuis ses débuts. Je voudrais rappeler les principes de base qui étaient notre position sur la meilleure façon de faire avancer nos débats.

Malte reste fermement convaincue que les cinq grandes questions dont il a été convenu par consensus dans la décision 62/557 du 15 septembre 2008, sont inextricablement liées. En considérant ces cinq grandes questions comme une seule composante, nous assurerions que la réforme du Conseil de sécurité soit cohérente. Cela permettrait de protéger les intérêts de tous les États Membres et octroierait à un Conseil réformé l'appropriation fort nécessaire de l'ensemble des membres.

Les membres du Conseil de sécurité doivent refléter davantage les réalités actuelles. C'est pourquoi, à l'instar de nombre d'autres membres, Malte est convaincue que la composition du Conseil doit être élargie. Il convient

de rappeler que depuis la dernière augmentation du nombre des membres du Conseil en 1965, 76 nouveaux pays sont devenus Membres de notre organisation. Par conséquent, il est tout à fait logique que l'une des questions principales à régler concerne l'élargissement du Conseil de sécurité dans le cadre de sa réforme, en tenant compte du nombre plus élevé, désormais, des États Membres, qui sont actuellement 193.

La position des petits États et des États de taille moyenne au sein d'un Conseil de sécurité élargi doit occuper une place de choix dans nos discussions. Seule la proposition du Groupe du consensus évoque l'octroi de sièges non permanents aux petits États et aux États de taille moyenne. Elle est également, d'un point de vue statistique, la proposition la plus avantageuse pour ces États, ainsi que pour la majorité des grands États. C'est non seulement ce que déclare le Groupe du consensus, c'est également ce que reflète le tableau préparé par la nouvelle organisation non gouvernementale « Platform for Change » dont l'objectif est d'éduquer et d'informer la communauté diplomatique et la société civile sur les grandes questions et manifestations relatives à la réforme des Nations Unies.

Les négociations intergouvernementales ont clairement indiqué qu'il existe au moins un accord sur une question entre tous les États Membres de l'ONU, à savoir qu'il faut augmenter le nombre de siège dans la catégorie des non permanents.

Pour ce qui est de l'efficacité du Conseil de sécurité, il est indispensable que le Conseil réagisse plus rapidement face à de nouvelles situations en améliorant ses méthodes de travail. Il faut accélérer les travaux des organes subsidiaires du Conseil, y compris des Comités des sanctions et des Groupes de travail, qui doivent accorder plus d'attention aux affaires dont ils sont saisis par les États Membres de l'ONU. S'agissant de l'efficacité, ma délégation estime que, pour être efficace, le Conseil doit aborder les questions dont il est saisi, surtout celles qui figurent depuis longtemps à son ordre du jour, de façon juste et plus équilibrée; et il doit exercer moins fréquemment le droit de veto et tenir compte des intérêts de l'ensemble des États Membres dans la prise des décisions. Tout le monde reconnaît que le règlement de la plupart de ces questions dépend de la volonté politique des membres permanents du Conseil eux-mêmes, étant donné qu'ils peuvent exercer le droit de veto pour approuver ou non toute modification des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Il n'en reste pas moins que la plupart d'entre nous estiment que l'amélioration des méthodes de travail du Conseil aurait une incidence positive et directe sur sa transparence et son efficacité. Ma délégation estime que tous les États Membres de l'ONU doivent avoir la possibilité d'en savoir plus sur les questions examinées et de recevoir des informations rapides, pertinentes et à jour sur les questions portées à l'attention du Conseil de sécurité. En outre, dans la mesure du possible, il devrait y avoir moins de séances privées et plus de réunions d'information et de consultations. Il est peut-être nécessaire d'encourager les membres permanents du Conseil à travailler en coopération plus étroite avec la majorité des États Membres de l'ONU et à considérer sérieusement les demandes et propositions valables concernant l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

La décision 62/557 pose les fondements d'une solution négociée sur la base des cinq questions clefs. La transition en douceur de ces débats et de ces négociations à la soixante-septième session de l'Assemblée générale est de bon augure pour nos délibérations. Ma délégation croit qu'il importe de ne pas perdre les résultats obtenus dans le cadre de ce processus impulsé par les États Membres, et nous appelons énergiquement les délégations à ne pas prendre d'initiatives unilatérales ou à ne pas adopter des approches fragmentaires qui affaibliront le processus au lieu de nous rassembler.

Ma délégation apprécie le rôle joué par les prédécesseurs du Président de l'Assemblée générale pour tenter de rapprocher les vues de diverses délégations et, ce faisant, de définir et d'adopter une démarche juste pour l'ensemble des États Membres. Nous apprécions également les vastes consultations que le Président a menées ces dernières semaines avec les États Membres sur la voie à suivre, ce qui souligne sa perspicacité et sa compréhension de ce qu'il a si bien décrit dans sa lettre du 9 novembre comme une question complexe et délicate.

Je félicite le Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Zahir Tanin, d'avoir été reconduit à ce poste. En tant qu'acteur neutre et impartial, son rôle principal doit être de renforcer la confiance entre les États Membres et de promouvoir les consultations de manière prévisible et en toute transparence.

La tâche que devra accomplir le Président pour guider nos discussions dans les semaines à venir ne sera certainement pas sans difficultés, et Malte l'y aidera

pleinement. Le Groupe du consensus a toujours fait preuve de souplesse et il est prêt à faire des compromis. Nous avons agi de manière constructive par le passé, et nous continuerons de le faire à l'avenir.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à remercier l'Ambassadeur Tanin pour ses efforts inlassables et son engagement concernant le sujet qui nous préoccupe.

La délégation nicaraguayenne s'aligne sur la déclaration faite à la 38^e séance par le Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Raymond Wolfe, qui s'est exprimé au nom du groupe de pays ayant appuyé le projet de résolution A/61/L.69/Rev.1, lequel est devenu le groupe le plus important, le plus diversifié et le plus représentatif dans ces négociations. À chaque étape de nos négociations, le groupe favorable au projet de résolution L.69 a clairement présenté ses propositions et manifesté son intérêt et sa volonté d'examiner toutes les approches et toutes les positions exprimées, afin d'engager une fois pour toutes de véritables négociations et de se conformer ainsi aux décisions de l'Assemblée générale sur les réformes urgentes du Conseil de sécurité.

L'Assemblée générale est l'organe le plus représentatif et le plus légitime de l'Organisation des Nations Unies, et nous sommes donc ravis de pouvoir exprimer nos préférences à ce sujet au sein de cet organe.

Le Nicaragua réaffirme son ferme attachement au processus de réforme de l'Organisation et aux négociations intergouvernementales sur la représentation équitable et l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Bien qu'ayant travaillé sur ce sujet depuis plus de 20 ans, nous n'avons pas fait les progrès requis par l'urgence de la question. Nous espérons que les délégations s'attacheront à travailler et à parvenir à un accord concernant le Conseil de sécurité. Nous estimons qu'il est impossible d'attendre plus longtemps pour agir et mener à bien les réformes tant attendues. Je tiens à réaffirmer l'engagement de la République du Nicaragua à se pencher très rapidement sur cette question de manière active et constructive.

Le Nicaragua a le plaisir de réitérer une fois encore sa position sur la façon de rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus équitable et plus représentatif. Comme nous l'avons déjà fait savoir à maintes occasions, il est urgent de réformer le Conseil de manière intégrale et approfondie. À la soixante-sixième session de l'Assemblée, il y a eu huit séries d'échanges de positions entre les États, au cours desquelles l'on a pu

entendre la justesse de nos vues, qui ont obtenu le soutien d'une écrasante majorité des États Membres au sein du processus intergouvernemental. Pendant cette session-là, les États Membres ont eu l'occasion de rencontrer divers groupes afin d'avoir un aperçu global des positions de chaque région, ce qui est indispensable pour faire du bon travail et présenter une bonne proposition qui permettra d'avancer dans ce domaine et, ainsi, de renforcer le Conseil de sécurité.

Nous pensons que le temps est venu d'être plus précis sur le devenir de ces négociations. Il serait dommage d'ignorer ce qui a été fait pendant les huit derniers cycles de négociations et de relancer pendant cette session-ci une nouvelle série de discussions avec les groupes et les États qui répéteront les mêmes positions.

Le Nicaragua estime qu'il importe d'accroître de manière équitable le nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité afin d'obtenir un bon équilibre au sein du Conseil. Après cette augmentation, le nombre de membres pourrait se situer entre 25 et 27. L'augmentation du nombre de membres permanents doit tenir compte de la représentation équitable de toutes les régions, en particulier de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de l'Afrique, régions qui, bien qu'elles comptent un nombre important de Membres au sein de l'ONU, n'ont jamais eu de représentation permanente au Conseil de sécurité.

Nous voudrions saisir cette occasion pour aborder la question du droit de veto des membres permanents. La grande majorité des États Membres ont clairement montré leur préférence pour l'abolition du droit de veto. Le Nicaragua partage pleinement cette position. Pendant que les négociations se poursuivent sur ce point, les nouveaux membres permanents du Conseil qui seront élus devront avoir les mêmes privilèges et prérogatives que les membres permanents actuels.

Nous souhaiterions que les propositions susmentionnées soient prises en considération et appliquées dès que possible. Nos demandes ne sont pas excessives; au contraire, elles sont appropriées si l'on veut améliorer l'Organisation. Le Nicaragua s'engage de nouveau à travailler en ce sens et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre l'objectif primordial, à savoir la démocratisation complète de cette Organisation.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir organisé cet important débat sur deux sujets interconnectés. Nous remercions l'Inde, qui préside

actuellement le Conseil de sécurité, ainsi que les autres membres du Conseil, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/67/2).

S'agissant du rapport du Conseil, l'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte à la 38^e séance au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le grand nombre de résolutions du Conseil, de déclarations présidentielles et de visites sur le terrain pendant la période considérée dans le rapport souligne la gravité des défis qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité internationales. Cela montre en outre que le rôle du Conseil de sécurité demeure plus crucial que jamais, et que tous les membres de la communauté internationale doivent assumer leurs responsabilités afin d'aider le Conseil à régler les problèmes et à instaurer une paix durable.

L'Indonésie félicite le Conseil de sécurité des mesures qu'il a prises dans la plupart des affaires mentionnées dans le rapport. Parallèlement, elle est consternée par l'absence d'action et par une impression de manque d'impartialité de la part du Conseil sur certaines questions.

La question persistante de la Palestine est un cas d'espèce notable. Nous espérons vivement que la situation de la Palestine sera traitée équitablement par le Conseil, et que le veto n'empêchera nullement de laisser le peuple palestinien exercer ses droits et réaliser ses aspirations légitimes.

Trop de sang a été versé en Syrie. Nous réaffirmons que toutes les parties en Syrie doivent immédiatement mettre un terme à la violence, permettre la circulation et l'accès de l'aide humanitaire et respecter pleinement le droit international humanitaire. Un processus politique dirigé par les Syriens eux-mêmes est la meilleure solution, et pour cela les deux parties doivent laisser la place à un véritable dialogue politique, crédible et facilité.

Il est essentiel que l'Assemblée générale, dont les membres chargent le Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales, ait une meilleure compréhension de la façon dont le Conseil traite les sujets. Bien que le rapport annuel du Conseil se soit amélioré s'agissant de fournir le contexte des différentes situations qu'il examine, il est encore possible d'approfondir l'analyse, en décrivant les motivations, notamment lorsque le Conseil n'a pu agir. Par conséquent, nous sommes également favorables à

l'idée que les explications de veto au Conseil doivent être mises à la disposition de tous les États Membres. Un rapport du Conseil plus explicite, exposant le raisonnement qui sous-tend ses actions, contribuera en outre à obtenir l'appui de l'ensemble des Membres à ses décisions. Le respect des limites de leurs mandats par les organes principaux, l'amélioration de la transparence, de l'interaction et de la cohérence au sein des organes et entre les organes permettront d'améliorer les résultats en termes de paix et de bien-être à l'échelle mondiale.

Ceci m'amène au deuxième sujet du présent débat, qui signifie selon nous qu'il est impératif d'entreprendre une réforme globale du Conseil de sécurité pour le rendre efficace, responsable, démocratique et représentatif de la majeure partie du monde. L'Indonésie appuie la reprise du processus de négociations intergouvernementales durant la soixante-septième session et salue les travaux de l'Ambassadeur Tanin. Elle se félicite de sa reconduction en tant que Président des négociations intergouvernementales. Nous continuerons de collaborer étroitement avec tous les États Membres afin d'obtenir des résultats tangibles dans le processus de réforme du Conseil.

Bien évidemment, les enjeux de la réforme du Conseil sont élevés. Les réunions consacrées à des questions spécifiques convoquées par l'Ambassadeur Tanin durant la soixante-sixième session ont permis d'organiser un débat approfondi sur les propositions spécifiques formulées par les différents groupes, et elles leur ont été utiles pour continuer à définir et à promouvoir leurs perspectives.

Même si les diverses propositions sont désormais plus claires, des différences fondamentales persistent, notamment en ce qui concerne les questions des catégories de membres, du nombre de membres et du droit de veto. Il faut que toutes les parties fassent preuve d'une plus grande souplesse politique pour trouver un terrain d'entente. Il importe de rechercher un moyen viable de favoriser un progrès véritable. Nous estimons qu'il importe d'envisager plus sérieusement une approche intermédiaire comportant un mécanisme d'examen clair, ainsi qu'une option réaliste en vue de procéder à une réforme tangible du Conseil sur la base du consensus. Un certain nombre de pays ont exprimé des vues similaires.

L'Indonésie souligne que les cinq grandes questions de la réforme doivent faire l'objet d'un examen d'ensemble, car elles forment un tout. Comme convenu dans la décision 62/557, la réforme doit être

globale et porter notamment sur les cinq grandes questions. Le caractère intégral de cette décision basée sur le consensus doit être défendue. Il convient d'éviter toute approche au cas par cas qui ne porterait que sur une ou deux des questions clefs de la réforme et comporterait une présupposition particulière relative à la composition finale du Conseil et à la représentation en son sein.

Nous devons également veiller à ne pas générer une pluralité de voies parallèles à l'ONU, car cela pourrait déstabiliser le cadre de négociation déjà établi et créer de nouveaux obstacles politiques. La réforme du Conseil doit se dérouler sur la base du consensus, ou au moins faire l'objet d'un appui politique aussi large que possible, qui doit donc dépasser de beaucoup la majorité des deux tiers.

Pour terminer, je réaffirme la détermination de la délégation indonésienne à continuer d'apporter une contribution constructive à la réforme globale du Conseil de sécurité.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient en tout premier lieu à remercier S. E. M. Hardeep Singh Puri, Représentant permanent de l'Inde et Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil (A/67/2) durant la dernière séance de l'Assemblée. Il est extrêmement important d'encourager une meilleure interaction entre le Conseil et les États Membres. L'ONU dans son ensemble en bénéficierait, en particulier le monde en développement, qui constitue le groupe le plus large. Nous félicitons également M. Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, de sa reconduction en tant que Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et des efforts qu'il déploie pour diriger ces délibérations complexes.

Le Kazakhstan reconnaît que le déséquilibre géographique au sein du Conseil de sécurité et la portée limitée de ses activités sont des problèmes persistants. Il réaffirme donc son attachement à la réforme de l'ONU, principalement du Conseil, sur ces deux fronts. En vue d'améliorer la représentation régionale, ma délégation confirme sa position en faveur de l'augmentation du nombre de membres du Conseil, qui passerait de 15 à 25, avec la création de six sièges permanents et de quatre sièges non permanents. La réforme structurelle du Conseil doit représenter un monde moderne et réaliste.

Pour faire avancer les négociations, il faut de nouveau s'entendre afin de venir à bout des divergences

de vues entre une grande majorité des États Membres. Nous devons accorder les positions de tous les groupes concernés. Nous appelons donc à œuvrer dans un esprit de compromis et d'ouverture afin de susciter le consensus le plus large possible. Nous proposons les recommandations suivantes pour examen.

Les propositions formulées à l'issue du dernier cycle de négociations intergouvernementales en ce qui concerne le droit de veto, avec toutes ses implications, doivent être étudiées avec soin afin qu'il soit possible de trouver une solution viable. Nous estimons qu'une modification des méthodes de travail n'exige pas d'amender la Charte des Nations Unies ou d'obtenir l'approbation d'une majorité des deux tiers. Le Kazakhstan estime qu'une amélioration des méthodes de travail en aucun cas ne limitera les pouvoirs du Conseil ou ne le subordonnera à l'Assemblée générale, mais qu'elle renforcera au contraire le Conseil en le rendant plus efficace.

En outre, le Kazakhstan suggère des mesures supplémentaires pour obtenir les résultats que nous recherchons. Il est crucial que toutes les propositions des États Membres soient mises sur la table afin d'accroître la transparence et la responsabilisation et de favoriser une participation plus équitable; d'améliorer l'accès à l'information en organisant des séances d'information publiques, des débats thématiques et des consultations avec les États non membres du Conseil; de faire participer les pays fournisseurs de contingents à la prise de décisions en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix; et de rendre facilement disponibles les ordres du jour provisoires, les projets de résolution et les déclarations présidentielles.

Il est également impératif de renforcer le mécanisme de coopération entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, car cette dernière représente les intérêts de tous les États Membres. En particulier, les principaux différends non réglés dont est saisi le Conseil doivent également faire l'objet de débats à l'Assemblée afin de s'assurer des positions de la majorité des États Membres sur les questions essentielles et de permettre ainsi au Conseil d'adopter ses résolutions en étant mieux informé.

Nous nous félicitons qu'il ait été décidé d'augmenter le nombre de séances publiques du Conseil et de réduire le nombre de séances privées en vue d'améliorer la transparence. Ceci est particulièrement important pour les pays lorsque le Conseil organise des délibérations sur des problèmes qui touchent directement

leurs voisins ou d'autres pays de la région, car ils peuvent fournir des informations pertinentes, et aussi dans le but d'évaluer les impacts et conséquences qui en sont indissociables. Les États non membres du Conseil doivent avoir accès à des informations objectives et de première main sur les décisions et les positions des membres du Conseil, et non à travers le regard des médias, qui favorise les distorsions.

Pour terminer, j'exprime une nouvelle fois la volonté du Kazakhstan de participer aux négociations intergouvernementales et d'œuvrer dans un esprit de compromis et de coopération afin de finaliser rapidement la réforme du Conseil de sécurité. Le processus de réforme ne pourra attendre encore très longtemps, compte tenu des nouvelles réalités géopolitiques mondiales et de l'évolution de la situation socioéconomique, qui exigent la mise en place d'une approche réaliste et axée sur les résultats.

M^{me} Namgyel (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à souligner que nous nous associons à la déclaration prononcée à la 38^e séance par l'Ambassadeur Raymond Wolfe, Représentant permanent de la Jamaïque, qui s'est exprimé au nom du Groupe L.69, dont le Royaume du Bhoutan est membre. Nous pensons que ses prises de position reflètent non seulement les opinions du groupe le plus important et le plus représentatif qui travaille sur le point 117 de l'ordre du jour, mais aussi montrent clairement la voie à suivre sur les tâches les plus importantes qui attendent l'ONU.

Alors que sept ans ont passé depuis l'appel du Sommet mondial à une réforme rapide du Conseil de sécurité, chaque jour qui passe s'ajoute à l'obsolescence d'un système conçu pour un monde qui, plus de 60 ans après, a changé du tout au tout. Ma délégation salue les différents autres groupes qui se sont aussi engagés à essayer de faire avancer le processus. À cet égard, ma délégation voudrait remercier les efforts titanesques déployés par l'Ambassadeur Zahir Tanin d'Afghanistan. Nous nous félicitons de sa reconduction à la présidence des négociations intergouvernementales.

Ma délégation est extrêmement encouragée par les progrès réalisés dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité ces dernières années. Il faut considérer les progrès réalisés, si modestes qu'ils soient, à la lumière du fait que les points sur lesquels nous nous accordons doivent respecter les vues des 193 États Membres. En conséquence, ma délégation demande instamment que plus d'efforts soient déployés et que l'on négocie de

meilleure foi afin de parvenir à un consensus sur cette question très importante.

Le Bhoutan aspirait à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité aux dernières élections, et nous avons vivement apprécié nos contacts avec tous les États Membres pendant la campagne. Nous sommes fermement convaincus que notre expérience est instructive et pertinente pour plus de la moitié des Membres de l'ONU, qui sont de petits États. Cela a aussi réaffirmé l'importance de disposer d'un Conseil de sécurité plus vaste et plus représentatif qui puisse donner une chance à tous les pays, indépendamment de leur taille et de leur capacité économique, de contribuer à promouvoir et à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation estime par conséquent que la position du groupe L.69 sur chacune des cinq grandes questions de la décision 65/557 constitue une base de travail solide pour améliorer encore davantage l'efficacité, la transparence et la légitimité du Conseil de sécurité et pour induire une véritable transformation qui permettrait à l'ONU de traiter plus efficacement les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale au XXI^e siècle.

Avant de terminer, je tiens à remercier l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri, Représentant permanent de l'Inde, d'avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité (A/67/2) sur le travail qu'il a effectué au cours de l'année écoulée, ainsi que l'Ambassadeur de la Colombie et son équipe pour les durs efforts qu'ils ont consacrés à établir le rapport.

M. Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le représentant de l'Inde d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/67/2) à la 38^e séance, et la délégation colombienne de l'avoir préparé. Toutefois, je limiterai mon intervention au point 117 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée des efforts qu'il déploie pour faire progresser le processus de réforme du Conseil de sécurité à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à féliciter le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Tanin, de sa reconduction à la présidence des négociations intergouvernementales.

La réforme du Conseil de sécurité est un processus continu qui ne devrait jamais être limité dans le temps ni inutilement reporté. Cela dit, un autre cycle encore de négociations gouvernementales est derrière nous. Nos échanges dans le cadre du huitième cycle de négociations se sont avérés très utiles et pratiques, puisqu'ils nous ont aidés à mieux comprendre, et de façon plus détaillée, les cinq propositions avancées.

Grâce aux longues délibérations qui ont eu lieu au cours des cycles précédents, notamment le dernier, j'ose dire qu'aucune de ces propositions ne présente encore un coin d'ombre. Au contraire, nous avons beaucoup appris à leur sujet et nous nous sommes familiarisés avec leurs moindres détails et particularités. Cela est très important vu la complexité du processus de réforme du Conseil de sécurité. Mais il arrive un moment où l'on doit se demander si la poursuite de tels débats aurait du sens, puisque même s'il s'agit de négociations que l'on qualifie d'intergouvernementales, nous n'avons pas encore entamé de véritables négociations de fond.

Jusqu'à présent, les mêmes déclarations, ou légèrement modifiées, ont été constamment faites, et nous devons admettre que nous avons peu progressé depuis le début du processus. Il est évident et urgent, pour préserver la pertinence du Conseil de sécurité, de cesser de procéder comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Il nous appartient, à nous les États Membres, de concert avec l'Ambassadeur Tanin, de trouver une nouvelle approche plus constructive et axée sur les résultats qui nous rapproche de la réforme désirée, à savoir une réforme qui recueillera un assentiment aussi large que possible dans ses cinq aspects. Dans ce contexte, il pourrait être utile de chercher à établir la base d'une solution de compromis possible, avec un dénominateur commun sur lequel s'appuyer. La position commune africaine et l'injustice historique infligée au continent africain pourraient être un élément essentiel de cette orientation.

Nous devons constamment garder à l'esprit que la négociation est un processus de concessions mutuelles. Nous devons tous faire preuve de beaucoup de souplesse et de pragmatisme afin de créer un climat de confiance et de bonne foi, qui nous permettra de prendre des mesures concrètes vers l'accomplissement de notre objectif ultime. En gardant à l'esprit une vision d'ensemble de la réforme générale, nous ne pouvons nous focaliser uniquement sur nos intérêts et aspirations personnels, nous devons plutôt prendre en compte ceux des autres, si nous voulons véritablement effectuer une percée. En

outre, dans la ligne de notre position, il est extrêmement important que nous soyons réalistes et conscients du fait que certaines des propositions existantes, peut-être pas individuellement mais tout du moins dans un ensemble intégré plus large, ne sont pas du tout faisables et pourraient en fait desservir l'activité du Conseil de sécurité.

Nous ne devons pas nous faire d'illusions : il est extrêmement difficile et plutôt décourageant de parvenir à une solution globale sur la réforme du Conseil de sécurité. Je pense que chaque État Membre a un enjeu en la matière et aspire à ce que la réforme fasse du Conseil un organe plus transparent, plus représentatif et mieux fait pour répondre aux problèmes globaux de sécurité qui ne manquent pas dans le monde actuel.

Laissons par conséquent de côté nos vieilles pratiques et méthodes qui se sont avérées insuffisantes et inefficaces. Nous ne pouvons gagner en exploitant les faiblesses de chacun. Soyons plutôt innovants. Nous devons rechercher et unir nos forces et nos atouts, car nous avons tous le même objectif et le même besoin d'un Conseil de sécurité réformé et amélioré.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à exprimer nos vifs remerciements à l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri, Représentant permanent de l'Inde et actuel Président du Conseil de sécurité, d'avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité (A/67/2) à la 38^e séance. Je tiens également à rendre hommage à l'Ambassadeur Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, pour sa reconduction à la présidence des négociations intergouvernementales. Nous espérons assister, sous sa présidence et à la présente session de l'Assemblée générale, à un débat très approfondi sur la question de la réforme globale du Conseil de sécurité.

Les Maldives comme d'autres États Membres ont, à maintes reprises ces dernières décennies, indiqué qu'elles souhaitaient que de vastes réformes du Conseil de sécurité soient appliquées pour rendre l'Organisation plus efficace. De telles réformes font maintenant partie intégrante de l'Organisation alors qu'elle aborde les problèmes et difficultés auxquels la communauté internationale est aujourd'hui confrontée.

Comme nous l'avons entendu au cours de ce débat, il est évident qu'il faut actualiser la composition et les méthodes de travail du Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif et transparent. À cet égard, une réforme complète du Conseil de sécurité est au cœur

de nos efforts pour remanier une structure internationale née il y a plus de 67 ans.

Pour que l'ONU progresse en tant qu'institution efficace et crédible aux yeux du monde, le Conseil de sécurité doit être élargi et restructuré afin de refléter les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Les Maldives estiment que l'intégration de l'Inde et du Japon dans la future composition du Conseil de sécurité reste une condition préalable importante et fondamentale pour la réforme et pour un fonctionnement effectif du Conseil au XXI^e siècle.

Nous nous félicitons de la déclaration du Président de l'Assemblée sur la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, ainsi que de son engagement à trouver une méthodologie juste et largement acceptée afin de faire avancer les choses. Ma délégation salue les résultats positifs obtenus récemment pendant les négociations intergouvernementales sur la question et insiste sur la nécessité de préserver cette dynamique au moment d'aborder certains domaines particuliers de la réforme. Les cycles thématiques de débats organisés durant la session précédente, consacrés aux initiatives des États Membres, ont été extrêmement utiles. Les débats francs et ouverts ont donné aux États Membres une occasion d'évaluer les diverses perspectives présentées et d'identifier les points de convergence ou de divergence sur les cinq grandes questions de la réforme.

Bien que la composition du Conseil reste une priorité absolue, nous estimons que ses méthodes de travail doivent également être améliorées, afin de restaurer la crédibilité, l'autorité et la légitimité du Conseil au sein du système des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise cette année par le groupe des cinq petits États, qui ont soumis un guide utile sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil (voir A/66/L.42/Rev.2).

Nous estimons que les membres du Conseil élargi doivent être sélectionnés tant parmi les pays en développement que parmi les pays développés, et doivent inclure des pays qui reflètent toute la diversité de l'ONU. Néanmoins, la représentation géographique ne peut être le seul facteur qui détermine le statut de membre permanent du Conseil. D'autres facteurs, comme la capacité d'un pays à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et son engagement à promouvoir et à défendre les droits de l'homme et la démocratie, doivent être pris en compte.

Les Maldives sont fermement convaincues que l'Assemblée doit être déterminée à mettre en œuvre les dispositions de sa décision 62/557 et des décisions subséquentes, dans l'esprit et la lettre, afin de procéder à une réforme globale et étendue du Conseil de sécurité. Nous appuyons pleinement la détermination du Président de l'Assemblée générale à faire avancer le processus de réforme par un processus consultatif constructif dans le cadre de séances plénières informelles. Par ailleurs, nous souhaitons que le processus de négociations recueille l'adhésion politique la plus large possible parmi les États Membres. Nous estimons que l'incapacité à atteindre le consensus ne devrait pas nous empêcher d'aller de l'avant dans ces réformes importantes.

Avant de terminer, je tiens à exprimer l'espoir que nous parviendrons à un consensus pour régler les questions de la réforme générale et de la composition du Conseil de sécurité. Nous devons être unis dans notre détermination et pragmatiques dans notre approche si nous voulons sortir de l'impasse qui fait piétiner la réforme de l'ONU depuis 20 ans. C'est seulement en travaillant ensemble que nous pourrons faire naître un Conseil de sécurité représentatif, efficace et à même de relever les défis complexes du monde dans lequel nous vivons.

M. Gálvez (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer mon intervention, remercier le Représentant permanent de la Colombie d'avoir préparé le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/67/2) et remercier le représentant de l'Inde de l'avoir présenté lors de la 38^e séance, en qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

La présentation du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale revêt une grande importance parce qu'il établit une archive de l'activité du Conseil et, avant tout, rend transparente la gestion du Conseil et pourrait, pour certaines procédures, être une source d'amélioration le cas échéant.

Si nous reconnaissons les efforts et les progrès accomplis par le Conseil de sécurité et par la délégation colombienne dans la préparation du rapport, nous sommes néanmoins convaincus qu'il est encore possible de l'améliorer et de le recadrer pour en faire un document plus substantiel. Le rapport fournit de toute évidence un bon compte rendu des séances tenues et des questions examinées mais, dans sa présentation actuelle, il ne permet pas de comprendre l'évolution d'un thème, et encore moins d'expliquer la logique ou le raisonnement à la base des mesures prises.

Certes, des progrès importants ont été réalisés ces dernières années, mais nous devons néanmoins nous garder de toute autosatisfaction à cet égard. Rien ne nous empêche de poursuivre dans la bonne direction et d'insister, par exemple, sur l'importance d'un travail concerté du Conseil de sécurité avec les autres organes de l'ONU et avec les groupes régionaux, ni d'écouter les Représentants spéciaux au moment opportun ou d'organiser des consultations et des débats plus interactifs. Nous sommes convaincus que, en menant à un échange plus fluide et plus rapide d'informations, cela ne peut être qu'un outil précieux de prévention des conflits en puissance, dans la mesure où le Conseil de sécurité bénéficie d'une vision globale et en profondeur des intérêts et préoccupations des divers acteurs impliqués dans un problème particulier, et qu'il peut, de manière plus ou moins marquée, en tenir compte dans les décisions qu'il adopte.

Une communication appropriée et fluide entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, respectueuse de leurs différents domaines de compétence, est essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans un contexte international plus complexe et plus dynamique. Néanmoins, nous déplorons la décision de recommencer à traiter conjointement la présentation du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale et le rapport concernant la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Nous estimons qu'en les maintenant à part, nous aurions pu mieux examiner et analyser chacun de ces thèmes.

S'agissant du point 117 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes », mon pays remercie le Président de l'Assemblée de sa lettre datée du 9 novembre, dans laquelle il exprime son engagement personnel à s'atteler à cette question pendant son mandat. Mon pays salue la décision de maintenir le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Zahir Tanin, à la tête des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Après huit cycles de négociations intergouvernementales, nous espérons que, pendant la présente session, nous parviendrons à avancer concrètement, et en montrant la volonté politique et la souplesse requises, sur la voie d'une réforme aussi nécessaire que souhaitée. L'Ambassadeur Tanin peut compter sur notre appui et notre collaboration.

Comme nous l'avons exprimé à de maintes occasions dans cette même enceinte et pendant les récentes négociations intergouvernementales, mon pays croit fermement en un Conseil de sécurité élargi et réaffirme sa position s'agissant de la nécessité de promouvoir une représentation équitable au sein du Conseil. Dans ce sens, nous appuyons une augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents, en privilégiant en particulier les pays en développement, et ce même si le droit de veto n'est pas accordé aux nouveaux membres. Nous apportons notre appui bilatéral à l'entrée au Conseil du Brésil, de l'Allemagne, de l'Inde et du Japon en tant que membres permanents. De la même manière, nous estimons qu'il faut aborder la question de la sous-représentation de l'Afrique dans la composition actuelle du Conseil. Le nombre de pays africains et le fait qu'une grande partie des questions dont est saisi le Conseil est liée à des situations sur ledit continent rendent indispensable l'élargissement de sa présence au Conseil. En outre, nous réaffirmons notre engagement concernant cette question et voudrions souligner la nécessité de méthodes de travail plus transparentes et plus participatives en vue de renforcer la capacité et la légitimité de l'Organisation.

Au cours de la huitième série de négociations, nous avons lancé un appel urgent aux délégations pour qu'elles renoncent aux positions radicales et qu'elles progressent dans une discussion sérieuse et globale qui permette de rassembler les visions et les aspirations des États Membres de façon démocratique et respectueuse. Aujourd'hui, nous réitérons cet appel et demandons à toutes les parties de faire preuve de la souplesse nécessaire en vue de parvenir à des formules qui soient acceptables pour tous.

Malgré tout ce que je viens de dire, il semble y avoir une opinion partagée par la majorité quant à l'importance et à la nécessité d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité en vue d'assurer une plus grande transparence et une meilleure intégration. À cet égard, ma délégation est d'avis que rien ne doit nous empêcher de progresser sur des questions au sujet desquelles il existe une position commune, d'autant qu'il ne semble pas pour l'instant qu'il y ait de volonté politique s'agissant d'une réforme globale. Ne faisons pas de ce processus un exercice futile. Sachant l'importance qu'accordent les États Membres aux méthodes de travail, nous appelons les délégations, et plus particulièrement les membres permanents du Conseil de sécurité, à œuvrer de concert pour chercher

ou mettre au point des outils qui nous permettent d'aller dans ce sens.

M. Escalona Ojeda (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/67/2), qui couvre la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012, ressemble à un inventaire des activités menées par cet organe conformément aux attributions qui lui sont conférées en vertu de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que le Conseil de sécurité continue d'examiner des questions et d'adopter des résolutions outrepassant les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte.

Le monde, l'ONU y compris, subit un processus d'hégémonie impérialiste qui lui est imposé. Cette colonisation s'exprime par le caractère hautement sécuritaire de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et se reflète dans le rapport dont nous sommes saisis. Des thèmes tels que les femmes et la paix et la sécurité, la promotion et le renforcement de l'état de droit dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'imposition de la réforme du secteur de la sécurité dans certains pays, minent la souveraineté des pays; des thèmes comme les changements climatiques, les stupéfiants et la criminalité organisée et le thème de la justice et l'état de droit, autre autres, ont été débattus et des instruments ont été adoptés qui permettent au Conseil de sécurité d'intervenir dans des domaines de compétence de l'Assemblée générale, portant atteinte à l'exercice de la démocratie à l'Assemblée générale.

De plus, nous sommes vivement préoccupés de voir que certaines opérations de maintien de la paix se voient confier le mandat d'empiéter sur la souveraineté des pays qui sortent d'un conflit violent. On profite de la faiblesse de leurs institutions pour essayer d'imposer des formes d'organisation, des lois et des modèles institutionnels qui ne répondent pas aux aspirations de ces peuples.

Des thèmes de grande importance pour la paix internationale, au cours de la période à l'examen, ont été source de vive préoccupation pour des pays comme le mien, qui promeuvent le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté, de l'indépendance et de l'autodétermination des peuples, ainsi que le respect des droits de l'homme et des droits humanitaires.

La violation systématique des lois par Israël en tant que puissance occupante est traitée dans le cadre du point de l'ordre du jour « La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine ». Mais cette évolution ne constitue qu'une violation systématique des droits de l'homme, surtout si l'on tient compte de l'occupation constante des territoires palestiniens. Les atrocités commises par l'État d'Israël contre le peuple palestinien sont inacceptables. Elles mettent à nu le deux poids, deux mesures pratiqué en utilisant le droit de veto pour condamner le peuple palestinien.

Le rapport n'est pas objectif s'agissant de la Syrie. Des membres du Conseil de sécurité ont essayé de boycotter la médiation visant à arrêter la guerre, parce qu'ils œuvrent au renversement du Gouvernement. Ils renoncent aux procédures démocratiques et violent le principe de l'autodétermination des peuples en vue de modifier l'équilibre géostratégique dans la région, éloignant ainsi toute possibilité de paix.

Le chapitre le plus sombre du rapport est peut-être celui sur la Libye. Si un historien se penche dans quelques décennies sur le rôle du Conseil de sécurité, il arrivera à la conclusion que cet organe a été un instrument de destruction et de mort dans cette région où l'OTAN a joué un rôle négatif en bénéficiant manifestement de l'impunité internationale. Nous continuons de croire qu'il est extrêmement dangereux de continuer d'utiliser la défense des droits de l'homme comme prétexte pour détruire un pays, minant de ce fait sa capacité d'agir en tant que pays libre.

La médiation fait obstacle à la guerre et elle est constamment contournée par des pays qui essaient de nous dominer par leurs actions belliqueuses. Nous sommes préoccupés de voir que le rapport ignore les nombreuses recommandations formulées par des États membres lors des débats publics où, semble-t-il, nos idées ne sont pas perçues par des interlocuteurs sourds, ce qui discrédite l'exercice de la démocratie au sein de l'ONU.

Le rapport présenté par le Conseil de sécurité montre que certains membres du Conseil invoquent les menaces à la paix et à la sécurité internationales selon leur convenance, et recourent de façon arbitraire au Chapitre VII de la Charte, exerçant un chantage grâce à leur supériorité militaire, ce qui rend le monde encore plus instable et moins sûr.

Il faut que les résolutions de l'Assemblée générale soient contraignantes et que les responsabilités

en matière de paix et sécurité internationale incombent à l'Assemblée générale. Cet organe, le plus universel, plus inclusif et plus démocratique de l'ONU, doit être celui auquel il appartient de régler des questions aussi capitales.

Avec la présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, nous demandons à nouveau, en tant qu'État Membre, qu'on cesse d'usurper les fonctions qui sont la responsabilité unique et exclusive des organes du système des Nations Unies. Les champions de la guerre et de l'interventionnisme travaillent à affaiblir le rôle de l'Assemblée générale. À ce sujet, le Venezuela appelle à une refonte et à la démocratisation de l'ONU, de telle manière qu'elle réponde aux aspirations de tous les peuples et que les relations internationales deviennent ainsi plus démocratiques, aussi bien que pour empêcher les puissances mondiales, grâce à l'emploi de la force, d'imposer l'ordre du jour international et, ce faisant, le programme de travail des Nations Unies. Nous aurons ainsi sauvegardé le multilatéralisme et la liberté d'action de nos peuples.

S'agissant de la question de la réforme du Conseil de sécurité, nous tenons à remercier le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Zahir Tanin, de ses efforts, en tant que facilitateur, pour encourager des négociations qui permettent d'aboutir à un consensus entre les États Membres. Le Venezuela est convaincu que l'Assemblée générale doit demeurer le forum de discussion par excellence de l'ONU et maintenir son indépendance face aux autres organes. Il est indispensable de stopper la tendance du Conseil de sécurité à s'immiscer dans des questions qui ne relèvent pas de sa compétence, affaiblissant ainsi le rôle central de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, le Venezuela est favorable à l'augmentation du nombre des membres dans les deux catégories, permanents et non permanents. La réforme de cet organe doit assurer l'entrée des pays en développement d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes parmi les membres permanents, ainsi que l'augmentation du nombre des sièges non permanents qui leur sont octroyés. Ainsi, un Conseil de sécurité élargi à 25 ou 26 membres permettrait de mieux équilibrer la représentativité de cet organe, qui refléterait dès lors les différentes réalités géographiques, politiques et culturelles, en particulier celles du monde en développement.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie s'associe aux déclarations faites à la 38^e séance par les représentants de l'Égypte et de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Conseil de sécurité (A/67/2) et remercions l'Ambassadeur de l'Inde, S. E. M. Singh Puri, de l'avoir présenté, et la Mission permanente de la Colombie de l'avoir préparé. Nous estimons que ce rapport est l'un des rares moyens permettant à l'Assemblée générale de surveiller les activités du Conseil de sécurité.

Nous trouvons encourageant que, pendant la période considérée, le Conseil se soit acquitté de son mandat de manière satisfaisante, à l'exception de quelques situations où les membres permanents n'ont pas réussi à s'entendre. Il est important que le Conseil parle d'une seule voix sur les questions qui exigent toute son attention et appellent une décision.

Bien que le Conseil de sécurité ait fonctionné de manière satisfaisante, nous pensons qu'une réforme générale du Conseil de sécurité n'a que trop tardé. Nous devons réformer le Conseil de sécurité de manière à ce qu'il reflète les réalités contemporaines et soit à même de répondre aux attentes des États Membres, comme le prévoit la Charte.

La réforme du Conseil de sécurité est essentielle pour préserver sa crédibilité et sa légitimité. À cet égard, la Tanzanie prône depuis longtemps une réforme générale du Conseil de sécurité dans la droite ligne du consensus d'Ezulwini, qui demande que deux sièges permanents et cinq sièges non permanents soient attribués à l'Afrique.

Toutefois, nous ne devrions pas laisser passer les occasions d'apporter des changements sur les points où la plupart des États Membres semblent d'accord, comme par exemple l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Ma délégation est fermement convaincue qu'il faut de toute urgence sortir de l'impasse actuelle.

À cet égard, nous saluons le travail réalisé par l'Ambassadeur Zahir Tanin de l'Afghanistan à la tête des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Nous nous félicitons qu'il ait été reconduit en tant que président des négociations intergouvernementales et l'assurons de l'appui constant de la Tanzanie dans ses efforts.

Nous prenons note de ses recommandations en date de juillet 2012, notamment celles relatives à la nécessité de passer à la prochaine étape des négociations en s'appuyant sur un document de travail succinct et d'organiser une réunion de haut niveau sur la réforme du Conseil de sécurité. Le Président Tanin pourrait nous aider en précisant davantage ses propositions dans un souci de clarté. Nous encourageons tous les États Membres à appuyer le Président des négociations intergouvernementales et le Président de l'Assemblée générale pour que la réforme puisse aller de l'avant pendant la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de prendre en compte les vues et souhaits de l'Afrique lorsque le Conseil de sécurité se prononce sur des questions relatives au continent. Nous devons donc dénoncer les cas où les intérêts et opinions du continent sont relégués au second plan ou ignorés. Il est toutefois encourageant de noter que le Conseil de sécurité continue de travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, comme le prévoit la Charte. Ce partenariat qui a été à l'œuvre au Darfour, au Soudan, au Soudan du Sud, en Somalie et au Mali est de bon augure et devrait être renforcé.

Nous apprécions et saluons la pratique du Conseil d'organiser des débats publics et des consultations, notamment des consultations avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, conformément à la résolution 1353 (2001). Nous pensons qu'à l'avenir cette approche sera essentielle pour garantir la transparence, le dynamisme et la pertinence du Conseil.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance de présent débat conjoint sur des questions qui préoccupent l'ensemble des Membres de l'ONU. Nous devrions veiller à ce que les recommandations adoptées par les États Membres servent à améliorer l'efficacité et l'efficacité du travail réalisé au sein du Conseil de sécurité et ailleurs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ces questions. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil de sécurité, publié sous la cote A/67/2?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui

souhaitent s'exprimer au titre de l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite prendre la parole pour exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Le Japon déploie des efforts sincères pour contribuer de manière active et constructive au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion de la prospérité dans le monde. D'ailleurs, par 10 fois, le Japon a été élu membre du Conseil de sécurité depuis son admission à l'ONU en 1956 et il a tout mis en œuvre pour contribuer de manière responsable aux travaux du Conseil. Y-a-t-il un meilleur gage de la confiance que les États Membres placent dans le Japon que le fait d'avoir été élu au Conseil de sécurité 10 fois par une majorité de plus des deux tiers? Nous estimons que nos politiques et actions au cours des décennies parlent d'elles-mêmes. Le Japon a montré qu'il avait la détermination, la volonté et la capacité nécessaires pour assumer de nouvelles responsabilités, cette fois en tant que membre permanent d'un Conseil de sécurité réformé. Nous avons confiance dans le jugement que portent les autres États Membres sur les contributions apportées par le Japon.

M. RiTong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je veux clarifier la position de la République populaire démocratique de Corée concernant les déclarations faites par les représentants de la Corée du Sud et du Japon.

Concernant la déclaration du représentant de la Corée du Sud au sujet du lancement d'un satellite et de l'essai nucléaire pacifiques et des sanctions du Conseil de sécurité, toutes ces allégations induisent en erreur l'opinion publique et sont loin de rendre compte de la réalité des faits sur le terrain. À cet égard, la République populaire démocratique de Corée voudrait apporter les éclaircissements suivants.

Premièrement, le lancement du satellite par la République populaire démocratique de Corée s'est fait dans le plein exercice de son droit souverain reconnu par le droit international. La République populaire démocratique de Corée est un État partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui dispose que chaque

État a le droit de mener des activités pacifiques dans l'espace extra-atmosphérique.

Deuxièmement, pour ce qui est des prétendues résolutions, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée les a rejetées dans leur intégralité dès leur adoption. Si le Conseil de sécurité est véritablement attaché à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région, il aurait dû contester l'hostilité manifestée conjointement par les États-Unis et la Corée du Sud à l'égard de la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée et s'interroger sur cette question. Il aurait dû marquer son désaccord avec le fait qu'ils ont intensifié, de manière considérable, constante et croissante, les tensions dans la péninsule coréenne, en effectuant des exercices militaires conjoints, dont un, organisé en début d'année, aurait rassemblé à lui seul un demi-million de soldats. Mais le Conseil ne s'est jamais élevé contre ces exercices; pourtant ces pays, en violation du droit international, se sont insurgés contre notre lancement pacifique d'un satellite. Nous considérons donc que ces exercices sont illégaux, et nous nous y opposons totalement.

La question nucléaire dans la péninsule coréenne est le résultat de la politique hostile menée par les États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis mènent cette politique hostile depuis plus d'un demi-siècle, ce chantage nucléaire menaçant directement la survie du pays et mettant en péril la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée. C'est pourquoi notre force de dissuasion nucléaire est non seulement un moyen de prévenir une guerre, mais aussi une réponse à la menace et à l'hostilité des États-Unis. Elle vise en outre à défendre notre pays et à préserver notre souveraineté et notre droit d'exister en tant que pays.

S'agissant de l'allégation de la Corée du Sud, elle est absurde et ridicule si on tient compte du fait que les Sud-Coréens ont été récemment autorisés par les États-Unis à accroître la portée de leurs missiles, de 300 à plus de 800 kilomètres, et que la Corée du Sud est sous la protection nucléaire des États-Unis. Par conséquent, aucune justification juridique ou morale ne permet à la Corée du Sud d'évoquer des questions qui concernent d'autres parties. Pour ce qui est de l'augmentation de la portée des missiles des États-Unis et de la Corée du Sud,

ces pays n'ont aucun pouvoir de décision sur ce que nous faisons maintenant – que nous lancions des satellites ou des missiles balistiques.

Quant aux observations faites par le représentant du Japon, nous les rejetons à nouveau car elles induisent totalement en erreur l'opinion et déforment la réalité. Le Japon n'est pas qualifié pour devenir un noble membre permanent du Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait apporter les éclaircissements suivants.

Premièrement, le Gouvernement japonais ne s'est jamais sincèrement excusé de ses crimes passés et n'a jamais pris de mesures pour régler cette question et verser des réparations aux crimes. Le Japon est le seul pays au monde qui nie entièrement ses crimes et les glorifie. Rien que dans la péninsule coréenne, à l'époque de la guerre coloniale, le Japon a enlevé et incorporé de force dans ses rangs 8,4 millions de Coréens; massacré 1 million de personnes; et enlevé 200 000 Coréennes pour en faire des esclaves sexuelles pour son armée impériale. Dans l'histoire du monde, aucune autre armée n'a réduit des personnes en esclavage sexuel. Il s'agit d'un crime contre l'humanité qui fait exception. Même des pays alliés du Japon ont soumis des résolutions à leurs parlements dénonçant un tel acte et demandant des réparations et des excuses. Le Japon continue néanmoins de défier la communauté internationale.

Deuxièmement, le Japon est considéré dans la Charte des Nations Unies comme un État ennemi – une qualification qui ne s'applique plus à aucun autre pays. Le Japon ne peut assumer la noble responsabilité de siéger au Conseil de sécurité, telle que définie dans la Charte. Il crée des différends territoriaux avec des pays voisins, et le Gouvernement japonais actuel recherche ouvertement le militarisme. Il est farouchement déterminé à devenir une puissance militaire et répétera ses crimes passés. Compte tenu de ces faits, le Japon ne peut pas être un membre permanent; aucune considération morale ne le justifie.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 30 et 117 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 20.